

Président: M. Humayun Rasheed CHOUDHURY (Bangladesh).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République populaire du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. SASSOU-NGUESSO (Congo) : Lors de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet dernier, mes collègues et frères m'ont confié la lourde responsabilité de présider aux destinées de l'OUA. C'est en cette qualité, et également au nom de la République populaire du Congo, que je m'adresse à l'Assemblée.

3. L'occasion privilégiée qu'offre cette enceinte m'amène tout d'abord à rendre un hommage particulier à l'Organisation, dont l'oeuvre au service de l'humanité et particulièrement de l'Afrique traduit, d'une façon significative, l'espoir que nos peuples ont placé en elle.

4. Je voudrais aussi vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre élection aux fonctions de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, grâce à vos qualités personnelles et à votre riche expérience professionnelle, les travaux de cette session se dérouleront avec bonheur et succès. Soyez assuré du soutien constant de l'Afrique dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

5. Mes sentiments de gratitude vont aussi au Président sortant, M. Jaime de Piniés, qui a su diriger avec tact les travaux de la quarantième session de l'Assemblée générale.

6. Je voudrais enfin rendre un vibrant hommage au Secrétaire général qui aura su, tout au long de son mandat, réconcilier, rapprocher, conduire l'Organisation dans un environnement dominé par ce qu'il est convenu d'appeler la crise du multilatéralisme tout en n'omettant jamais de conférer aux problèmes africains toute l'importance qu'ils revêtent et l'urgence qui les caractérise.

7. Qu'il me soit permis de rappeler que l'OUA a toujours adhéré loyalement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies dont elle appuie fermement les efforts en faveur de la paix et du développement. Du reste, les idéaux de ces deux organisations ne se confondent-ils pas? Nous en voulons pour preuve la

très bonne appréciation que les États africains ont du rôle et de l'action du système des Nations Unies.

8. Cette oeuvre accomplie dans des conditions souvent difficiles doit, à notre avis, mériter l'attention soutenue de tous les États, qui devraient mettre à la disposition de l'Organisation davantage de moyens, afin qu'elle parvienne à s'acquitter pleinement des tâches définies par la Charte des Nations Unies. Elle en a la volonté, comme l'atteste l'excellent rapport du Secrétaire général; seule lui fait défaut notre capacité à traduire en actes concrets le consensus souvent dégagé en notre sein.

9. Dans un système politique international de plus en plus complexe, caractérisé par l'accroissement des influences contradictoires, il est plus que nécessaire d'affirmer que l'Organisation des Nations Unies est un irremplaçable instrument au service de l'homme, des peuples et des États.

10. Contre l'esprit de destruction, l'injustice, l'instinct de domination, la misère et l'asservissement des peuples, l'Organisation des Nations Unies constitue une oeuvre politique importante qui pèse de tout son poids sur les consciences des générations présentes et futures.

11. L'Organisation des Nations Unies a permis de fournir aux États Membres une structure de concertation au sein de laquelle des réponses positives ont été données aux nombreux problèmes qui se posent à nos peuples, au-delà des différences de structures, de niveau de développement, d'options politiques et économiques entre nos pays et peuples.

12. Qu'il s'agisse des problèmes de sécurité collective, du dialogue entre pays riches et pays pauvres, de la crise économique et sociale ou du problème de la paix et du désarmement, l'Organisation a su susciter une réflexion appropriée dans la recherche d'une meilleure approche de ces questions et définir clairement des axes d'intervention qui se traduisent aujourd'hui par une série de mesures qu'il nous appartient de mettre en oeuvre, individuellement et collectivement.

13. Le système des Nations Unies est devenu, depuis 41 ans, un ensemble incontournable dont nous souhaitons le succès et le raffermissement. Dans un monde divisé par des antagonismes acérés, dans un univers en rupture de solidarité, où l'interdépendance, si évidente pour tous, est pourtant contrariée par les égoïsmes nationaux, comment ne pas souhaiter et espérer le renforcement du seul cadre, des seules institutions où se coudoient encore les hommes de tous horizons et de toutes patries, usant de leurs particularismes et de leurs spécificités pour établir puis renforcer l'indispensable dialogue entre les nations et les cultures?

14. Oui, l'Organisation doit être préservée, et voilà pourquoi nous sommes profondément préoccupés par la crise du multilatéralisme. Cette crise que traverse l'Organisation et qui fait l'objet d'une profonde analyse par le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/41/1], ainsi que par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport [A/41/49], ne saurait, pour nous, se ramener à une simple crise financière. Elle touche à la philosophie même des relations internationales de notre temps et au degré de crédibilité accordé au système multilatéral patiemment mis en place depuis une quarantaine d'années. Oui donc à la réforme, si elle vise à renforcer ce précieux

instrument, car choisir entre un monde avec l'Organisation des Nations Unies ou sans elle reviendrait simplement à choisir entre l'avenir, la solidarité, la compréhension mutuelle et la paix, d'une part, et le passé, la méfiance, l'usage de la force en tant que moyen de règlement des différends, d'autre part.

15. Que des améliorations paraissent nécessaires et souhaitables pour assurer plus de rationalisation pour une meilleure efficacité et une adéquation plus affirmée aux nobles objectifs de la Charte relève de l'évidence. Mais les indispensables aménagements ne sauraient déboucher sur une remise en cause de l'institution.

16. Comment assurer la paix et la sécurité internationales si nécessaires à la survie des nations et au développement des plus pauvres si l'Organisation des Nations Unies devait se voir amoindrie dans son rôle et diminuée dans ses prérogatives?

17. Nous avons, ici même, proclamé 1986 Année internationale de la paix [voir résolution 40/3, annexe]. Cette initiative traduit clairement la profonde préoccupation que nous inspire la détérioration du climat international.

18. Le déploiement, dans certaines parties du monde, des arsenaux de guerre de très haute portée et de très grande précision a contribué à l'installation d'un doute dans l'esprit de l'homme, d'une psychose dans les mentalités des peuples épris de paix et de justice et, par là même, a gelé l'élan pris par les Nations Unies pour l'instauration d'un système de sécurité collective.

19. Des espoirs peuvent pourtant être fondés par la mise en place des canaux de concertation aux fins d'un dialogue constructif dans le monde. À ce propos, les initiatives courageuses entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le sens d'un appel à un désarmement général et complet sont à louer et à encourager, tout comme il convient d'encourager les deux principales puissances nucléaires, l'Union soviétique et les États-Unis, à poursuivre un dialogue vital pour l'humanité tout entière.

20. C'est pourquoi nous lançons, ici même, un appel solennel aux superpuissances et aux puissances moyennes pour qu'un effort réel et sincère soit consenti en vue de mener à bien les négociations sur le désarmement. À ce propos, nous saluons les derniers accords intervenus à Stockholm comme un premier pas vers la confiance mutuelle entre ceux dont dépend la survie même de l'humanité.

21. Cependant, la paix que les peuples du monde entier appellent de leurs vœux ne saurait se limiter ni à l'absence de guerre ni au seul dialogue entre les grands. En effet, la paix signifie aussi la possibilité et la capacité, pour nos sociétés et nos économies, d'assurer, pour chaque être humain, la satisfaction sans cesse accrue de ses besoins fondamentaux.

22. Il s'ensuit que l'humanité ne pourra connaître une paix globale et durable que lorsque l'ensemble de la planète pourra jouir des bienfaits du développement économique et social, lorsque tous les peuples pourront disposer librement de leur destin, lorsque dans chacune de nos nations, nous aurons brisé les barrières artificielles liées à la race, à la religion ou à toute autre forme de discrimination. Il se trouve malheureusement que cette session se tient dans un contexte de crise économique et politique qui n'incite guère à l'optimisme, du moins dans l'immédiat.

23. Cette crise, générale par son ampleur, et profonde dans ses effets, frappe de manière dramatique les pays du tiers monde et particulièrement ceux d'Afrique. En effet, ainsi que l'indiquent les récentes études des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde en 1985 et sur l'économie mondiale en 1986, on assiste au niveau des relations économiques internationales à la recrudescence du protectionnisme et à l'absence d'un transfert véritable des technologies et des ressources aux pays en développement, au blocage des négociations Nord-Sud et à une très forte pression sur les cours des matières premières.

24. Les conséquences de ces politiques au niveau des pays du tiers monde sont l'aggravation des déficits des balances de paiements et l'endettement accru, entraînant la majorité de nos pays au bord de la banqueroute.

25. On constate également que, depuis la décennie qui a pris fin en 1980, un nombre croissant de pays du tiers monde se voient obligés de négocier avec des institutions internationales et de conclure des accords aboutissant à des mesures souvent drastiques parce que ces pays sont tenus de procéder à des dévaluations monétaires importantes, voire successives; des réductions budgétaires à la limite de l'irréductible; des suppressions des subventions aux produits de consommation de masse; la libéralisation des régimes d'échanges et de paiements extérieurs, bref, à toute une panoplie d'actions douloureuses et souvent aux effets éphémères.

26. Ces mesures, qui pourtant visent le rétablissement des équilibres macro-économiques fondamentaux, ont souvent eu des conséquences sévères au plan social et produisent parfois des effets pervers du point de vue des objectifs globaux du développement.

27. Il y a quatre mois, le Siège abritait la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la situation économique critique en Afrique. C'était la première fois dans l'histoire de l'Organisation que se tenait une telle session consacrée à l'examen des problèmes économiques d'une région particulière. C'était également la première fois que le continent africain portait formellement ses problèmes devant la communauté internationale.

28. La session extraordinaire a permis de discuter en détail de l'ampleur et de la portée de la crise économique que connaît le continent africain. Elle a permis également de débattre des mesures de redressement à appliquer. La session a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 [résolution S-13/2, annexe]. Cette décision symbolise l'appui politique ferme que la communauté internationale apporte à l'Afrique dans le cadre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990¹, ainsi que l'engagement de cette même communauté internationale à améliorer l'environnement économique international en vue de soutenir les efforts d'ajustement et de développement que déploie l'Afrique.

29. Je voudrais réaffirmer que nous, peuples d'Afrique, sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires, tant au niveau national qu'international, pour assurer le redressement économique, la croissance et le développement en Afrique ainsi que pour réaliser les objectifs de développement à long terme définis dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et dans l'Acte final de Lagos².

30. L'Afrique a accepté de consentir tous ces efforts alors que l'environnement international était défavorable et que la coopération multilatérale se trouvait à son niveau le plus bas.

31. En effet, enregistrant des pertes substantielles sur ses produits de base, à cause de la détérioration des termes de l'échange, obligée de déboursier jusqu'à 50 % de ses recettes d'exportation pour servir les annuités de la dette, alors même que l'aide publique au développement ne cesse de décroître, l'Afrique est devenue le continent par excellence des transferts négatifs, parce que victime d'une asymétrie croissante que consacre l'échange inégal persistant.

32. Le plus grand défi qu'il importe maintenant de relever concerne la mise en oeuvre du Programme d'action qui a été adopté. La treizième session extraordinaire a fait naître un consensus encourageant en adoptant le Programme d'action, mais l'appui unanime dont ce dernier a bénéficié ne s'est pas accompagné immédiatement d'une offre précise de financement. Il apparaît donc clairement que la communauté internationale doit faire des efforts particuliers si elle veut mobiliser et mettre en oeuvre le Programme d'action. Pour ce faire, la communauté internationale tout entière, les pays donateurs, les organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que les institutions des Nations Unies sont appelés à oeuvrer de concert avec les pays africains pris individuellement et collectivement dans le but de mobiliser les ressources voulues.

33. Afin de faciliter le suivi dans la mise en oeuvre de ces décisions, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a déjà mis sur pied un comité directeur permanent. Le Comité directeur permanent doit mettre au point des modalités pratiques pour l'exécution de cette tâche en consultation avec le système des Nations Unies et d'autres organisations ou agences multinationales et multilatérales de financement.

34. En plus du Comité directeur permanent, nous avons décidé de créer des mécanismes de suivi aux niveaux régional et sous-régional. Ainsi, les décisions prises dans le cadre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 pourront être exécutées et incorporées aux plans de développement et aux programmes d'action adoptés au niveau national. Nous aimerions ici lancer un appel à tous les pays afin qu'ils mettent en place des mécanismes analogues en vue de faciliter l'acheminement de l'aide nécessaire pour sortir l'Afrique de la récession économique.

35. Il est également urgent que la communauté internationale prenne conscience des effets néfastes de la dette extérieure de l'Afrique qui doit, en raison de la situation économique et financière critique que connaît ce continent, mériter un traitement spécial. C'est pourquoi la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa vingt-deuxième session, m'a chargé de poursuivre les efforts en vue de la tenue d'une conférence internationale sur cette question particulièrement préoccupante. Nous saurons, une fois de plus, compter sur la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale.

36. Comme je viens de le souligner, les États membres de l'OUA ont engagé l'Afrique dans un effort très courageux de redressement économique face à la crise qu'ils traversent. Ils ont conscience que, pour développer leurs nations, pour exploiter et mettre en valeur les immenses richesses que recèle leur continent, il importe de disposer de ressources humaines de très haute qualité.

C'est pourquoi ils ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre les programmes intégrés relatifs aux sciences pures, humaines et sociales, à l'éducation et à l'alphabétisation, aux industries culturelles, aux artisanats d'art, au développement du tourisme et à la coopération culturelle.

37. En effet, il convient de rappeler que c'est depuis l'adoption de la Déclaration d'engagement de Monrovia, en juillet 1979, que les chefs d'État et de gouvernement africains ont publiquement exprimé leur volonté de mettre la science et la technique au service du développement. Le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique souligne avec force qu'aucun pays n'a connu de percée économique sans la création d'une base minimum en matière de sciences et de techniques.

38. L'Afrique a conscience du caractère vital de l'enjeu : maîtriser à la fois les sciences et les techniques adaptées et les technologies de pointe, véritables ressorts du monde de demain. L'Afrique ne veut pas et ne peut pas manquer un tel rendez-vous. D'ores et déjà, pour marquer tout l'intérêt qu'elle porte à cet enjeu, l'Afrique vient de prendre, à l'occasion de la vingt-deuxième réunion au sommet de l'OUA, la décision d'organiser, à Brazzaville, au mois de juin prochain, le premier congrès des hommes de science africains.

39. Je saisis cette occasion pour convier toutes les institutions intéressées à s'y associer étroitement.

40. L'Afrique a aussi conscience qu'un peuple qui ne crée pas est appelé à périr et qu'il est juste d'affirmer avec le philosophe que "le temps est invention, sinon il n'est rien". C'est justement pour encourager nos jeunes dans la voie de la science et de la technique, avec assurance pour l'avenir, que l'OUA vient de décider d'instituer un prix de la renaissance scientifique, le prix Cheikh Anta Diop, du nom de ce grand chercheur africain, dont le rôle, dans l'affirmation de l'identité culturelle de l'Afrique, a été déterminant.

41. Dans le domaine de l'environnement, tout a été dit sur la détérioration du milieu naturel africain, ses causes et les remèdes à y apporter. Je voudrais, tout simplement ici, saluer les efforts de la communauté internationale qui a apporté une précieuse assistance aux pays africains victimes de la sécheresse, de la désertification et d'autres calamités naturelles.

42. Pour sa part, l'Afrique est déterminée à réaliser l'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000, conformément à la résolution de la FAO. Aussi sollicitons-nous l'appui massif et décisif de cette même communauté pour que l'Afrique assure sa sécurité et son autonomie alimentaires.

43. Réunis tout récemment à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, les ministres africains de l'agriculture ont adopté une stratégie pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et défini un programme cohérent de développement agricole pour les 25 prochaines années.

44. Il s'agit donc aujourd'hui de passer de la phase de l'aide d'urgence à celle de l'aide structurante, celle qui permet des actions en profondeur, celle qui libère l'homme du cauchemar de la famine et du dénuement.

45. En plus des défis économiques auxquels il fait face, le continent africain est confronté à une situation de guerre persistante, imposée par le régime minoritaire et raciste de Pretoria. Cette question constitue une préoccupation majeure de l'Organisation.

46. En effet, plus d'un quart de siècle après l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Afrique cherche encore à se libérer du dernier bastion du colonialisme.

47. La question namibienne n'est pas résolue à ce jour, malgré les décisions de l'Organisation des Nations Unies et les pressions internationales. Les réunions de Vienne et de New York que nous venons de tenir sur ce grave problème indiquent pourtant clairement notre ferme volonté de mettre fin à l'occupation illégale de ce territoire par un régime qui, fort de sa force et de ses soutiens extérieurs, défie la communauté internationale. C'est le lieu de réaffirmer, haut et fort, que pour nous, la seule base solide d'un règlement définitif de ce problème est la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et qu'il ne saurait y avoir de place pour une quelconque manoeuvre de diversion.

48. Le problème posé est celui de la décolonisation et rien d'autre. Le lien artificiellement établi avec la situation intérieure en Angola ne saurait modifier cette vérité.

49. La situation tendue qui règne aujourd'hui en Afrique du Sud même est due à l'arrogance du régime d'apartheid qui continue de défier la communauté internationale par le maintien en toute impunité d'un système odieux et anachronique. Il appartient à l'Assemblée, qui a proclamé le système d'apartheid "crime contre l'humanité", de prendre ses responsabilités, toutes ses responsabilités.

50. Nous devons agir en accord avec notre conscience et avec les mesures que nous adoptons ici. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette salle des représentants d'États attachés au racisme. Alors, si nous sommes tous foncièrement antiracistes, qu'attendons-nous, individuellement et collectivement, pour abolir ce système que nous rejetons dans chacune de nos sociétés?

51. À ceux qui soutiennent que le recours à la force devrait être prohibé même dans le cas de la lutte contre l'apartheid, nous préconisons un minimum : l'application, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, des sanctions globales et obligatoires qui contribueraient à l'éradication pacifique de l'apartheid si toute la communauté internationale s'y conformait. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud et les pays de première ligne acceptent eux-mêmes de subir les conséquences éventuelles de telles sanctions, si tel est le prix à payer pour la dignité. D'ailleurs, n'ont-ils pas dit qu'il n'y a aucune souffrance pire que celle que leur infligent les maîtres oppresseurs de Pretoria?

52. Voilà pourquoi il est urgent que la communauté internationale trouve aux questions de la Namibie et de l'Afrique du Sud des solutions définitives, en soutenant avec plus de détermination la lutte héroïque menée par les peuples de ces deux pays sous la direction de la SWAPO, de l'ANC et du PAC, en contribuant substantiellement aux fonds créés pour l'Afrique australe, notamment celui créé récemment dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, en appliquant effectivement la résolution adoptée à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la question de Namibie [résolution S-14/1], et la Déclaration spéciale sur l'Afrique australe [voir A/41/697, annexe, sect. I] adoptée par la huitième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986.

53. L'Afrique demeure également préoccupée par le problème du Sahara occidental. C'est ici le lieu de se féliciter de l'étroite collaboration qui existe entre le Secrétaire général et l'OUA sur cette question. Je voudrais dire à M. Javier Pérez de Cuéllar que nous sommes totalement disposés à rechercher avec lui les moyens d'amener les deux parties en conflit à un règlement qui préserve les droits du peuple sahraoui, la paix et la coopération dans la sous-région.

54. S'agissant du Tchad, il est urgent qu'intervienne une réconciliation sincère et définitive entre tous les Tchadiens, afin que, hors de toute ingérence étrangère, ce pays retrouve la paix, l'unité nationale et l'intégrité territoriale.

55. Je ne saurais terminer mon propos sans parler de la persistance des tensions qui déchirent les autres parties de notre planète. Me fondant sur l'attachement des peuples africains à la paix et à l'entente, je voudrais formuler le vœu que la raison et la sagesse l'emportent sur toute autre considération. Mon pays, la République populaire du Congo, a fait du bon voisinage un principe cardinal de sa politique extérieure. C'est peut-être cette orientation qui lui a valu les suffrages de toute l'Afrique au dernier sommet de l'OUA. Voilà pourquoi partout où s'allument des conflits, absurdes ou justifiés, nous disons que rien ne remplace la concertation, car les victoires militaires sont les plus hasardeuses, parce que porteuses de rancoeurs et, partant, éphémères.

56. Voilà pourquoi, au Moyen-Orient, nous préconisons une paix juste et durable, qui passe par le respect mutuel de la souveraineté de tous les États de la région, la restitution des territoires conquis par la force, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à une patrie.

57. Sur cette question d'une actualité brûlante, je voudrais m'étendre un peu, pour rappeler que c'est en décembre 1972 que la République populaire du Congo, tirant les leçons de la persistance de la tension dans cette région, a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec Israël. Un an plus tard, à la suite de la guerre d'octobre 1973, l'OUA décidait de rompre ses relations avec l'État hébreu par solidarité avec les peuples arabes et la lutte du peuple palestinien sous la direction de l'OLP.

58. Depuis cette date, la situation n'ayant guère varié, l'OUA n'a pas changé de position. Notre soutien à cette juste cause reste donc acquis. La République populaire du Congo, fidèle à sa politique extérieure et respectueuse des décisions de l'OUA, réaffirme par ma voix qu'elle maintiendra cette ligne juste tant qu'Israël n'aura pas modifié sa politique. Sur cette question, il ne saurait y avoir d'ambiguïté possible. S'agissant du conflit du Golfe, nous lançons un appel pressant à nos frères iraqiens et iraniens pour qu'ils mettent fin à une guerre sans issue et préjudiciable à leurs propres intérêts.

59. Le même souci nous conduit à souhaiter que les paisibles peuples afghan et khmer retrouvent très vite la paix et l'unité. Comment oublier que la péninsule coréenne aspire, elle aussi, à la paix, qui suppose un dialogue franc et sincère entre les deux États frères divisés? La réunification pacifique de la Corée demeure l'objectif essentiel à atteindre.

60. En Amérique centrale, nous appuyons les initiatives des pays de cette région pour parvenir à l'instauration d'un climat de paix et de confiance mutuelle qui garantisse la coexistence pacifique.

61. C'est le lieu de réaffirmer le droit de chaque État à choisir librement le régime qui lui convient sans ingérence extérieure.

62. Nous venons de voir que le monde est confronté à d'importants défis qui deviennent pour l'Afrique de véritables drames. L'Afrique reste convaincue que ces défis ne peuvent être relevés dans un monde perturbé, un monde divisé, un monde hanté par la peur et où règne l'iniquité. C'est pourquoi l'OUA oeuvre pour la paix, la concorde et l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

63. L'Afrique attend de la communauté internationale qu'elle ne demeure pas muette et impuissante devant ces préoccupations si essentielles et si légitimes. Elle réaffirme sa solidarité avec le reste du monde pour redonner à l'Organisation des Nations Unies le sursaut nécessaire à la réalisation et à la sauvegarde de ses nobles objectifs.

64. Voilà le sens de notre message, un message de paix, de solidarité et d'espoir.

65. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République populaire du Congo de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

66. M. MALILE (Albanie) : Je voudrais tout d'abord présenter à M. Choudhury les félicitations sincères de la délégation albanaise à l'occasion de son élection au poste élevé de président de l'Assemblée à la présente session.

67. À en juger par le cours des événements, on est contraint de constater que la situation internationale actuelle est loin de répondre aux vœux et aux aspirations des peuples. Alors que l'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 1986 Année internationale de la paix, on voit actuellement la paix et la sécurité sérieusement menacées. Les efforts et les aspirations légitimes des peuples et des forces progressistes dans le monde, attachés à leur liberté et à leur indépendance, se heurtent aux visées et aux ambitions des superpuissances, soucieuses d'assurer leur expansion et leur domination dans le monde.

M. Koroma (Sierra Leone), Vice-Président, prend la présidence.

68. Aujourd'hui, la politique des superpuissances a pour trait prédominant la mobilisation totale, militaire, économique et idéologique; elle est fondée plus que jamais sur la force des armes et le chantage nucléaire pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs hégémoniques, qui restent inchangés. La lutte des deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, pour la supériorité militaire, a donné une impulsion sans précédent à leur course aux armements. Elles ont créé d'énormes stocks d'armes des types les plus divers, nucléaires et conventionnelles, chimiques et bactériologiques. Dans leur objectif permanent de s'assurer la suprématie dans le monde, les superpuissances font des efforts fébriles pour inventer, produire et mettre en place des armes qualitativement nouvelles et toujours plus exterminatrices.

69. La militarisation de l'espace est en train de devenir aujourd'hui l'axe d'une nouvelle spirale de la course aux armements. Les programmes spatiaux de "la guerre des étoiles" tendent à faire de l'espace extra-atmosphérique une véritable place d'armes d'où ces puissances s'appêtent à frapper notre planète et l'humanité. C'est là une nouvelle escalade de leur rivalité militaire, une fraîche démonstration de leur politique de force et de propagation plus intense

de la psychose de guerre, qu'elles cherchent à présenter comme une fatalité, pour soumettre les autres peuples et pays et leur dicter leur volonté.

70. Chacune des superpuissances s'efforce de faire croire que cette rivalité tend à contenir l'adversaire dans ses desseins de rompre la paix. Il est clair que chacune de leurs initiatives pour s'emparer de points stratégiques ou inventer de nouvelles armes, de la part de l'une comme de l'autre, suscite entre elles des problèmes et des tensions qui ne s'inspirent en aucun cas du souci de sauvegarder une paix véritable.

71. Au cours du débat général qui eut lieu l'an dernier dans cette même salle de l'Assemblée générale, il fut beaucoup question, et même sur un ton optimiste, du sommet américano-soviétique de novembre dernier. Il est fort possible qu'à la rencontre de Genève les deux parties se soient fait chacune des concessions et en aient tiré aussi des avantages mutuels, mais ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est qu'il n'en est rien sorti de positif au profit de la paix. Au contraire, aussitôt après ce que l'on a appelé "l'esprit de Genève", le monde a assisté à une recrudescence de l'agressivité et des provocations américaines dans le golfe de Syrte jusqu'au moment où, sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme, on est passé à de graves actes d'agression contre la Libye, État souverain, Membre de l'ONU, et la paix a été compromise en Méditerranée et plus loin encore.

72. À présent, on mène de nouveau grand bruit autour du futur sommet américano-soviétique et la machine de propagande des deux superpuissances s'est encore mise en marche pour faire croire que les destinées du monde reposent entre leurs mains.

73. La délégation albanaise s'en tient au point de vue selon lequel les problèmes pressants qui inquiètent aujourd'hui les peuples, fussent-ils régionaux ou internationaux, ne peuvent être laissés exclusivement aux mains des superpuissances, qui se soucient seulement de leurs intérêts et ignorent ceux des autres peuples et États. Il ne faut pas permettre que le rôle de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies soit réduit à celui d'une toile de fond pour les scénarios que préparent les superpuissances, ou d'un auditoire qui prendrait acte des résultats de leur diplomatie secrète.

74. Des plans de désarmement successifs ont été présentés et ils contiennent tant de propositions et contre-propositions que même les spécialistes en la matière risqueraient de confondre les dossiers. Chacune des superpuissances connaît bien le sort qui sera réservé à ses propositions avant même de les avancer, mais elle pense malgré tout qu'il faut quand même faire quelque chose pour l'opinion. Cependant qu'elle ne cesse d'augmenter ses arsenaux, chacune, sur le plan de la propagande, cherche à faire croire qu'elle souhaite sincèrement le désarmement, mais que c'est l'autre qui s'y oppose et rompt "l'équilibre" – créant ainsi un cercle vicieux.

75. Par ailleurs, les nouvelles théories et conceptions élaborées, comme le "néo-globalisme" ou le "système global de sécurité" prônés par Washington et Moscou, qui ne diffèrent que par la forme des anciennes, ne sont au fond que des plates-formes servant à justifier les conflits locaux, le chantage et la menace nucléaire, voire les interventions armées directes contre les peuples et les pays souverains.

76. Comme tous les autres États épris de paix, l'Albanie est contre la course aux armements et contre l'accroissement des budgets de guerre des puissances

impérialistes. Elle est pour un désarmement véritable. L'Albanie a été et demeure une adversaire résolue de la politique expansionniste et agressive de l'impérialisme et du social-impérialisme. Nous ne pouvons jamais identifier la paix mondiale avec le prétendu équilibre stratégique. Nous ne pouvons considérer comme une situation de paix la seule absence d'un conflit nucléaire, alors que l'humanité a connu et connaît toujours des menaces incessantes, des guerres et des conflits locaux continus.

77. Le continent européen reste une des principales zones de l'affrontement interimpérialiste. Il n'est pas de région du monde où il y ait une aussi grande concentration des arsenaux militaires, conventionnels et nucléaires. Ce qui rend la situation en Europe encore plus tendue, c'est que ces armements se confrontent dans une zone où confinent les deux blocs, l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Cela ne peut manquer d'être ressenti par tous les peuples du continent et en premier lieu par ceux des pays membres des blocs politiques et militaires dirigés par les superpuissances. C'est une anomalie et même une grande injustice que de voir encore, quatre décennies après la fin de la seconde guerre mondiale, des troupes étrangères stationnées dans de nombreux pays du vieux continent.

78. Les Européens sont sérieusement préoccupés par la grave situation créée et la politique qui tend à faire d'eux des otages du chantage nucléaire des superpuissances. Ils ne peuvent accepter d'être la proie des ambitions et de la rivalité de celles-ci, ni de voir leurs pays devenir un polygone de tir des armes nucléaires. Aussi est-il nécessaire de contrecarrer énergiquement toute tentative de confier aux superpuissances la solution des questions vitales de l'Europe, car toutes leurs propositions dans ce sens iraient surtout dans leurs propres intérêts.

79. Le camarade Ramiz Alia, Premier Secrétaire du Comité central du Parti du travail d'Albanie et Président du Présidium de l'Assemblée populaire de la République populaire socialiste d'Albanie, a dit :

"L'Albanie est un pays d'Europe et, en tant que tel, elle est vivement intéressée à tout ce qui se produit sur son continent... Les divisions et les scissions, les tensions et les affrontements fréquents entre divers pays de ce continent ont leur origine dans leur participation aux blocs militaires des superpuissances. Notre point de vue est que seuls l'opposition résolue à l'impérialisme américain et au social-impérialisme soviétique, la liquidation des blocs militaires et l'éloignement d'Europe des armes atomiques et des troupes étrangères peuvent assurer la paix sur ce continent."

80. Au Moyen-Orient, la situation demeure grave et explosive. Les peuples arabes frères connaissent des moments difficiles et ils ont à faire face chaque jour aux complots que tramant les ennemis de leur liberté et de leur indépendance nationale.

81. Israël, cet agresseur invétéré, qui jouit du soutien et de la protection des États-Unis d'Amérique, poursuit ses menées expansionnistes et terroristes, l'annexion par la force des territoires arabes et le génocide du peuple palestinien martyrisé. L'année en cours a montré une fois de plus les intrigues ourdies contre ce peuple, l'empressement des puissances impérialistes et de ses ennemis à clore le chapitre de la cause palestinienne. Au Liban également, la situation est grave. Israël a fait de ce pays un foyer de conflits permanents

afin de maintenir le Moyen-Orient dans une situation de tension et d'y attiser les flammes.

82. L'Albanie n'a cessé de soutenir avec fermeté la juste lutte du peuple palestinien, pour le rétablissement de ses droits légitimes, la lutte des autres peuples arabes, dont l'unité est indispensable pour tenir tête à l'agression impérialiste-sioniste et aux complots des superpuissances, indispensable aussi pour libérer leurs territoires occupés et faire du Moyen-Orient une zone de paix et de prospérité.

83. Les États-Unis et l'Union soviétique ont converti la Méditerranée en une mer militarisée. La présence continue de leurs flottes de guerre dans ce bassin est lourde de conséquences pour la liberté et l'indépendance des peuples et des pays riverains. Dans un bref laps de temps, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, cette région est devenue le théâtre d'événements lourds de menaces. On a assisté à un certain nombre d'actes d'agression, dont l'escalade est allée jusqu'au bombardement de Tripoli et de Benghazi par les Américains. Ces actes d'agression montrent que les États-Unis, en Méditerranée, bafouent les droits souverains des États et les normes élémentaires du droit international. Ils attestent aussi que la présence des flottes de guerre des superpuissances dans cette mer constitue un danger permanent pour la paix, la sécurité et l'indépendance des peuples de ce bassin. La paix et la sécurité n'y seront sauvegardées que si les peuples et les pays méditerranéens intensifient leur lutte pour en chasser les flottes des superpuissances. La Méditerranée appartient aux peuples méditerranéens dont le désir sincère et la volonté sont de la voir devenir une mer de paix. En ce qui concerne la République populaire socialiste d'Albanie, elle a toujours été contre la présence des flottes de superpuissances en Méditerranée. L'Albanie n'accepte ni n'acceptera jamais de bases navales militaires étrangères et elle ne fera jamais aucune facilité aux bâtiments de ces flottes dans ses ports. C'est là sa contribution concrète à la cause de la paix dans cette mer.

84. Les vagues de tension que connaissent la Méditerranée et le Moyen-Orient se font sentir aussi dans la péninsule des Balkans, où à part les conséquences d'une situation internationale tendue, émergent de temps à autre aussi des éléments négatifs régionaux, hérités du passé et encouragés par l'impérialisme et la réaction. L'amère histoire du passé, et cela jusqu'à nos jours, apprend aux peuples des Balkans à ne pas se laisser prendre aux jeux dangereux des puissances impérialistes mais à éviter et à surmonter les facteurs négatifs qui créent un terrain favorable à l'ingérence croissante des superpuissances dans cette zone. Les intérêts des peuples des Balkans exigent une ferme opposition à cette ingérence.

85. Le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie souhaite sincèrement que les relations de bon voisinage prédominent entre tous les pays de cette région. De son côté, il continuera d'oeuvrer à l'extension des échanges bilatéraux, surtout dans les domaines du commerce, de la culture, de la science, de la technique et autres, convaincu que ces échanges servent une coopération fructueuse et véritable, l'amitié entre les peuples ainsi que la paix et la sécurité dans les Balkans.

86. La guerre entre l'Iraq et l'Iran dure depuis des années et rien ne laisse encore présager la fin de cette effusion de sang. L'Albanie et le peuple albanais, qui nourrissent des sentiments d'amitié sincère envers l'Iran et l'Iraq et entretiennent avec eux des relations amicales, ne peuvent que

souhaiter que ces deux pays voisins mettent fin à cette guerre destructrice, dont la poursuite profite aux puissances impérialistes.

87. L'Afghanistan continue d'être un foyer de graves tensions. Les troupes soviétiques d'occupation doivent quitter ce pays et le peuple afghan, épris de liberté, doit être laissé libre de décider lui-même du sort de sa patrie.

88. L'Albanie a, en maintes occasions, exprimé clairement son ferme soutien à la lutte et aux efforts du peuple coréen pour la réunification de sa patrie conformément à ses vœux et aspirations, sans ingérence étrangère.

89. En Amérique centrale règne toujours une situation de guerre non déclarée des États-Unis contre le Nicaragua. La politique américaine à l'encontre de ce pays illustre l'attitude des États-Unis vis-à-vis des pays d'Amérique latine qui choisissent librement et en toute indépendance la voie de leur développement.

90. La situation en Afrique est devenue un objet d'inquiétude pour le monde entier. L'ONU a organisé plusieurs conférences internationales sur les problèmes qui préoccupent les peuples et les pays de ce continent tant éprouvé, comme la situation économique critique, les sanctions à prendre contre le régime raciste d'Afrique du Sud et le problème namibien.

91. Des siècles durant, l'Afrique a été saignée à blanc par les puissances coloniales et a ainsi servi à enrichir les métropoles. Aujourd'hui, les troupes et les expéditions militaires ont cédé la place aux monopoles impérialistes et aux multinationales, qui continuent de procéder au pillage farouche des richesses colossales de ce continent. De ce fait, l'Afrique continue de s'appauvrir et des régions entières de ce continent sont même menacées de famine. Pour sortir de cette situation très pénible, il est nécessaire que les États africains s'opposent fermement à la politique néo-coloniale et prennent des mesures efficaces pour exercer leur pleine souveraineté sur les richesses nationales.

92. L'Afrique du Sud, ce bastion du colonialisme et du racisme dans le continent africain, non seulement poursuit farouchement sa politique d'apartheid, mais se livre à des actes ouverts d'agression contre les pays voisins, comme l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe et autres.

93. Dans les récents événements d'Afrique du Sud, les peuples et les États démocratiques voient, une fois de plus, l'appui sans réserve que l'impérialisme prête au racisme, sa créature. Les sondages diplomatiques et les "offres" des missionnaires des États qui maintiennent debout le régime de Pretoria, en vue d'une prétendue réforme du régime raciste, visent en fait à en prolonger l'existence, en un temps où il essuie les coups rudes de la juste lutte des peuples africains pour leur liberté et leur indépendance, et se voit condamner par toute l'opinion internationale.

94. En amis sincères des peuples africains, le Gouvernement et le peuple albanais continueront de soutenir jusqu'au bout et sans réserve la juste lutte de libération que le peuple namibien, le peuple azanien et les autres peuples africains mènent afin d'éliminer l'odieuse souillure du racisme et de l'apartheid, et de secouer le joug de l'exploitation et de l'oppression néo-colonialistes.

95. Aujourd'hui, on parle beaucoup du terrorisme international. La délégation albanaise désire souligner que, quels qu'en soient les auteurs et les prétextes,

le terrorisme est un phénomène odieux. Nous condamnons fermement le terrorisme qui fait des victimes innocentes. En condamnant le terrorisme, nous pensons qu'il faut également condamner ceux qui l'ont érigé en politique d'État. Les actes d'agression américains contre la Libye, les massacres de femmes et d'enfants endormis dans les camps palestiniens par Israël, les tueries de gens sans défense par l'aviation soviétique en Afghanistan, ainsi que l'organisation et le financement des bandes somozistes, n'est-ce pas là du terrorisme, voire même un terrorisme organisé et érigé en politique d'État? Sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, on "justifie" la violation des droits souverains des peuples, on bafoue les normes et les lois du droit international. Et sous ce même masque, on s'efforce d'identifier les luttes de libération nationale avec le terrorisme et de les discréditer. Sans aucun doute, il n'est pas de terrorisme plus féroce que celui que pratiquent les superpuissances, avec des avions, des chars d'assaut, des bâtiments de guerre et des armées entières. Et c'est ce terrorisme-là qui encourage et cultive les autres sortes de terrorisme.

96. C'est pourquoi nous estimons qu'en même temps que l'on condamne le terrorisme, on doit aussi condamner fermement ceux qui commettent des agressions, qui s'immiscent dans les affaires intérieures d'autres États, qui violent leur souveraineté nationale, et qui ont érigé le terrorisme en politique d'État.

97. La crise économique mondiale continue d'avoir un impact négatif à la fois sur les relations économiques internationales et sur la situation politique dans son ensemble. À travers les monopoles, les multiples machinations et manipulations, à des fins spéculatives, du système économique et financier international, les puissances impérialistes ont intensifié le pillage, surtout dans les pays en développement. L'une des formes les plus répandues de l'exploitation néo-coloniale qui, ces dernières années, a pris des proportions sans précédent ce sont les prêts et les crédits accordés à des conditions très désavantageuses. En fait, ce phénomène représente une nouvelle stratégie de l'impérialisme qui cherche à établir son hégémonie par l'agression non seulement politique et militaire, mais aussi économique.

98. L'établissement de plus justes relations économiques internationales passe par la mise en place d'un juste rapport entre les prix des matières premières et ceux des produits industrialisés, par la levée des mesures protectionnistes et des barrières tarifaires et autres, ainsi que par le libre transfert des technologies. La grave situation économique ne peut être surmontée sans une ferme opposition au système d'exploitation néo-colonial et des mesures efficaces à son encontre.

99. Le peuple albanais est à la veille de deux événements importants : le quarante-cinquième anniversaire de la fondation du Parti du travail d'Albanie, qui, sous la direction du camarade Enver Hoxha, notre grand guide et éducateur inoubliable, a assuré la liberté du pays et la construction du socialisme, et le IXe Congrès du Parti.

100. La politique de l'État albanais sur le plan intérieur comme sur le plan international, au cours de ces quatre décennies, a assuré au peuple albanais la liberté et l'indépendance véritables, le progrès et le bien-être, l'égalité sociale effective, qui a conféré une place d'honneur au travailleur. L'Albanie socialiste développe son économie sans discontinuité, en comptant sur ses propres forces, et en étant affranchie de toute dette et de tout crédit. La politique de l'État albanais répond aux intérêts de notre peuple, à ceux de la

lutte des peuples pour leur liberté et leur indépendance nationale, pour la paix et la sécurité.

101. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'assurer à l'Assemblée que la République populaire socialiste d'Albanie, au cours de cette session comme à l'avenir, de concert avec les autres États démocratiques, ne ménagera pas ses efforts en faveur de la paix véritable.

102. M. SAVETSILA (Thaïlande) [interprétation de l'anglais] : C'est un grand plaisir pour moi d'exprimer à M. Choudhury, au nom de la délégation thaïlandaise, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons hautement de l'honneur fait par cette instance à l'un des fils les plus distingués d'un pays de l'Asie, le Bangladesh, pays amical du tiers monde avec lequel la Thaïlande entretient des relations cordiales et une coopération étroite. Nous sommes persuadés que grâce à sa sagesse politique, son habileté diplomatique et sa grande expérience bien connues, les délibérations de l'Assemblée seront constructives et couronnées de succès.

103. De la même manière, je voudrais rendre un hommage bien mérité à M. Jaime de Piniés, Président de la quarantième session de l'Assemblée générale, pour la manière exemplaire dont il a présidé cette session historique, riche en événements. Ses qualités de dirigeant, son dévouement et sa sagesse lui ont valu notre profond respect, notre admiration et notre gratitude.

104. Ma délégation souhaite également exprimer ses félicitations chaleureuses aux vice-présidents de l'Assemblée générale qui représentent les différentes régions du monde, ce qui reflète l'universalité de l'Organisation.

105. La délégation thaïlandaise s'engage à coopérer pleinement avec le Président et avec tous les vice-présidents, à qui a été confiée la responsabilité de diriger les délibérations de l'Assemblée.

106. Au cours des 12 mois écoulés, des événements extraordinaires se sont produits qui ont suscité à la fois inquiétude et espoir. Le cours de l'histoire est marqué, certaines années, par des événements ou séries d'événements dominants que la mémoire retient plus particulièrement. Je crains que l'on ne se souvienne de l'année qui vient de s'écouler comme d'une année de catastrophes à grande échelle, naturelles ou provoquées par l'homme, qui ont frappé en différents endroits, sous différentes formes. Nous nous rappelons avec tristesse la sécheresse, la famine et les locustes en Afrique, l'incident de Tchernobyl, l'accident de la navette spatiale Challenger, les attaques terroristes contre des objectifs civils, la tragédie du Cameroun, facteurs qui ont entraîné souffrance, morts et dévastation. Ces catastrophes démontrent combien la condition humaine est fragile et combien nous sommes tous vulnérables aux coups dévastateurs portés par des calamités naturelles ou dus à une technologie défaillante. Cependant, ce sont des difficultés de cet ordre qui soulignent souvent les liens qui unissent l'humanité et qui placent dans leur juste perspective les barrières qui nous séparent. J'en veux pour preuve les manifestations généreuses de solidarité et de sympathie à l'égard des peuples de ces nations sinistrées qui ont afflué du monde entier. La Thaïlande souhaite exprimer une fois de plus ses condoléances aux gouvernements et aux peuples affectés par ces catastrophes.

107. En marge de ces dernières, la situation internationale reste tendue et incertaine. Bien que certains développements, au cours de l'année écoulée, aient suscité de l'optimisme, on ne saurait affirmer que les problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée ont été résolus. En effet, l'absence de progrès notables est décevante et est en contraste direct avec la nécessité urgente de trouver des solutions. Parmi les problèmes essentiels auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui, il y a la menace nucléaire et le sort des peuples namibien, palestinien et afghan et, dans ma propre région, du peuple kampuchéen.

108. En examinant la situation mondiale aujourd'hui, il nous est difficile de demeurer optimistes. Beaucoup de problèmes auxquels nous sommes confrontés semblent être insurmontables. Il est très tentant de se laisser aller et de s'en remettre exclusivement au destin.

109. Mon gouvernement a fait de son mieux pour résister à pareilles tentations. Nous sommes déterminés à ne pas rester passifs. Nous estimons que l'absence de justice internationale est un facteur important de conflit international. Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice.

110. Nous n'avons pas beaucoup de temps. À mesure qu'augmentera la population mondiale, la lutte pour des ressources limitées s'intensifiera. Avec les progrès de la technique des armements, il est désormais possible pour l'humanité de s'autodétruire, entraînant dans sa destruction les générations futures. Nous avons un urgent besoin d'un système équitable de redistribution des ressources limitées du monde. Nous avons également besoin de préserver le monde de l'anéantissement total.

111. Il nous faut un nouvel ordre mondial de paix et de justice permettant à toutes les nations de coopérer les unes avec les autres et de vivre en harmonie. Notre monde est, à l'heure actuelle, un monde divisé. Les pays développés du Nord voient leurs intérêts menacés par les pays en développement du Sud et vice versa. Il en va de même pour l'Est et l'Ouest. Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Si nous ne mettons pas un terme à nos luttes et si nous ne faisons pas cause commune, nous ne vivrons pas assez longtemps pour voir une nouvelle occasion de coopération.

112. À une certaine époque, la coopération internationale était souhaitable. Désormais, elle est cruciale à notre survie. Dans un monde interdépendant, les relations interétatiques ne sont plus un jeu où l'on peut gagner au détriment d'autrui. Lorsque la communauté internationale sera gagnante, chacun de ses membres en profitera.

113. Ma délégation estime que la justice est une condition indispensable à la paix. Nous devons travailler ensemble à promouvoir la justice internationale. En tant que pays en développement et membre loyal du Groupe des 77, nous partageons les inquiétudes communes à tous les autres pays en développement. Nous estimons qu'il y a un manque de justice dans les relations Nord-Sud; il faut y mettre un terme. Qui plus est, nous devons aborder nos problèmes dans l'optique d'une compréhension mutuelle. Nous devons donner pour recevoir.

114. Un nouvel ordre mondial de paix et de justice ne peut être érigé que par une compréhension mutuelle et une volonté de compromis. Nous ne voulons pas détruire l'ordre international existant. Nous voulons l'améliorer. Nous voulons oeuvrer de l'intérieur pour rendre l'ordre international plus juste et, par conséquent, plus pacifique.

115. Dans notre monde interdépendant, le Nord ne peut se passer du Sud et le Sud ne saurait se passer du Nord. Nous sommes tous sur le même bateau. Nous devons travailler ou sombrer ensemble.

116. L'avènement d'un nouvel ordre mondial de paix et de justice exige que tous les États respectent strictement les buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les règles du droit international. Ma délégation s'inquiète vivement de l'écart qui se creuse entre ce que les États disent et ce qu'ils font effectivement. Tous les États ont proclamé qu'ils acceptaient le principe de la non-intervention. Tous ont proclamé leur appui au principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Tous ont également proclamé leur respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États. Cependant, le comportement effectif de certains États n'est pas conforme à ces déclarations. Nous devons combler ce fossé et faire en sorte que nos actes complètent nos paroles, qu'ils renforcent notre volonté déclarée de paix et de justice.

117. Compte tenu de la nécessité urgente de compréhension et de compromis, mon gouvernement a eu pour politique ferme de promouvoir l'objectivité et la modération dans les relations internationales. Examinons, par exemple, nos activités au sein du Conseil de sécurité. À la fin de cette année se terminera notre premier mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. En tant que membre du Conseil, nous avons dû prendre plusieurs décisions difficiles. Chacune était inspirée par notre adhésion scrupuleuse aux buts et principes de la Charte et aux règles du droit international. En outre, nos activités étaient animées de notre désir de promouvoir l'objectivité et la modération dans les décisions du Conseil.

118. Nous nous trouvons dans une position unique. Nous entretenons d'excellentes relations avec les pays développés, tout en appartenant au tiers monde. Nous n'appartenons pas à l'Ouest ni au bloc socialiste. Nous ne sommes pas membre du Mouvement des pays non alignés, bien que nous en partagions les valeurs et les principes de base. Dans cette position unique, nous avons servi le tiers monde et la communauté internationale de manière positive en jetant un pont entre les groupes de pays en conflit.

119. Au cours de notre mandat au Conseil de sécurité, nous avons présenté plusieurs propositions visant à améliorer la capacité du Conseil à maintenir la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, nous voudrions présenter une autre proposition. Compte tenu du lien inévitable entre la paix et la sécurité régionales et mondiales, ma délégation souhaiterait que les Nations Unies créent et entretiennent un mécanisme régional qui serve de système d'alerte rapide pour le Conseil de sécurité. Ma délégation estime qu'un tel système améliorerait la capacité du Conseil de jouer son rôle aux premiers stades d'un problème touchant à la paix et à la sécurité régionales. Pareil mécanisme dans différentes parties du monde permettrait au Conseil de sécurité de mieux maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil serait mieux à même d'agir rapidement, avant qu'une situation ne se dégrade en crise internationale.

120. Un nouvel ordre de paix et de justice exige également un mécanisme multilatéral viable pour renforcer la coopération internationale. Avec toutes ses imperfections, l'Organisation représente l'effort le plus poussé dans cette direction. Il est donc inquiétant pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies que celle-ci se trouve confrontée à une grave crise financière. Ma délégation espère que l'Assemblée générale abordera bientôt cette importante question dans un esprit de concessions réciproques, compte tenu

de notre objectif commun d'efficacité, sans perdre de vue notre engagement et nos obligations communs. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [A/41/49] devrait par conséquent être examiné de manière constructive.

121. En examinant la situation économique mondiale, il importe de signaler que les perspectives économiques ne se sont guère éclaircies. Elles se sont au contraire assombries ces derniers mois, notamment pour les pays en développement. Le fardeau de la dette a touché durement les fondements économiques et sociaux des pays en développement, alors que l'accès au marché pour leurs exportations se trouve progressivement limité dans les économies développées.

122. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne proviennent pas exclusivement des conflits politiques et militaires, mais aussi de facteurs économiques. La marée montante du protectionnisme, ainsi que d'autres pratiques commerciales injustes, pourrait nous engloutir dans une guerre commerciale aux conséquences désastreuses pour tous.

123. Les pays en développement ont énormément souffert de la politique protectionniste de certains pays industrialisés, au moment même où ils ont besoin du commerce pour maintenir leur maigre subsistance. L'endettement et le service de la dette aggravent encore leur situation critique.

124. Comme la Thaïlande est un pays en développement fortement tributaire des recettes d'exportations dérivées de produits alimentaires, de produits de base agricoles et de matières premières industrielles pour le financement de son développement économique et social, elle s'inquiète du fait que les prix des produits de base soient tombés, ces dernières années, à leurs niveaux les plus bas depuis plus de 30 ans. Les subventions aux exportations pour les produits agricoles nous placent dans une situation défavorisée sur le marché mondial où il est déjà difficile de soutenir la concurrence de manière équitable. Nos espoirs que la reprise économique dans les pays industrialisés, survenue il y a quelques années, atténuerait notre fardeau ont été déçus. Les efforts internationaux en vue de stabiliser les prix à un niveau équitable tant pour les consommateurs que pour les producteurs ne se sont pas matérialisés.

125. Le commerce international des textiles, en 1977, s'est écarté de la règle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce selon laquelle les mesures de sauvegarde ne devraient être considérées que comme des mesures temporaires permettant aux pays importateurs de procéder à des ajustements. Cette clause provisoire, maintenant renouvelée pour cinq nouvelles années, semble revêtir un caractère plus permanent, tandis que le nombre de limitations bilatérales prolifère par l'introduction de catégories de plus en plus nombreuses. C'est dans l'industrie du textile, plus que dans toute autre, qu'avait eu lieu le seul progrès réalisé par un grand nombre de pays en développement dans le secteur manufacturier. Par conséquent, l'absence d'accès aux marchés des pays industrialisés ne pouvait qu'avoir des résultats destructeurs.

126. Dans cet ordre d'idées, ma délégation se félicite d'avoir pris part au lancement heureux d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales par les parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à leur récente réunion ministérielle tenue à Punta del Este, en Uruguay. Ma délégation se réjouit particulièrement de ce que les

distorsions massives dans le commerce agricole, provoquées par les subventions et les restrictions des importations, vont pour la première fois être étudiées sérieusement et nous espérons un démarrage rapide des négociations dans ce secteur prioritaire auquel n'a été accordé jusqu'ici que très peu d'attention.

127. La Thaïlande estime qu'il est de la plus grande urgence que les problèmes interreliés touchant le commerce et le développement, les systèmes financiers et monétaires, ainsi que l'endettement des pays en développement, fassent l'objet d'un dialogue politique entre gouvernements des pays développés et en développement, ainsi qu'avec les institutions financières et bancaires internationales, de manière à parvenir à un accord global et équitable pour l'allègement de la situation économique des pays en développement.

128. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation souhaite réaffirmer son appui à la convocation d'une conférence internationale sur la monnaie et les finances pour traiter des nombreux problèmes qui sont cruciaux même pour les pays développés.

129. Ma délégation se joint à d'autres qui ont appelé à une reprise rapide du dialogue Nord-Sud. Tout retard dans ce sens conduira à une érosion rapide du multilatéralisme qui affaiblira les structures de la paix et de la sécurité internationales. Nous restons partisans de l'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale.

130. La Thaïlande attache une grande importance à l'objectif visant à atteindre une autosuffisance collective obtenue par la coopération économique et technique entre pays en développement, tant au niveau régional que mondial, conformément au Programme d'action de Caracas³ et au Plan d'action de Buenos Aires pour la coopération technique entre pays en développement⁴.

131. La délégation de la Thaïlande est vivement préoccupée de la gravité et de la multiplicité des aspects des problèmes auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui et de l'urgence qu'il y a à lui apporter de l'aide et à trouver des solutions durables. Nous nous félicitons par conséquent de la résolution adoptée par consensus à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la situation économique critique en Afrique [résolution S-13/2], et nous espérons que tous les intéressés oeuvreront de concert à l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La Thaïlande, pour sa part, reste engagée à participer aux efforts internationaux en faveur d'une solution à long terme, en particulier dans les domaines du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

132. Les Nations Unies ont proclamé 1986 Année internationale de la paix. Cependant, de nombreux obstacles à la paix subsistent aujourd'hui dans notre monde.

133. Au Moyen-Orient, aucun progrès n'a été réalisé dans la recherche d'une paix globale entre Israël et ses voisins arabes. Après 39 ans, la question de Palestine reste au coeur du conflit du Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de paix permanente au Moyen-Orient tant que la question de Palestine ne sera pas résolue, compte tenu des droits inaliénables du peuple palestinien et des soucis légitimes de sécurité de tous les États dans la région, y compris Israël. La Thaïlande souhaite réaffirmer son appui aux efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies et divers États Membres dans la recherche d'une

solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Dans cet ordre d'idées, nous voudrions demander instamment à toutes les parties intéressées de relancer le processus de paix, de façon qu'un règlement juste et durable du problème palestinien puisse être réalisé.

134. La Thaïlande est également en faveur de la convocation rapide de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui serait chargée de l'examen de cette importante question, conformément aux résolutions 38/58 C, 39/49 D et 40/96 D de l'Assemblée générale.

135. C'est avec une peine profonde que ma délégation considère la situation au Liban. La montée de la violence et la persistance des effusions de sang, provoquées par des conflits civils entre différentes factions et l'intervention étrangère, continuent de représenter une grave menace à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban.

136. Tout en reconnaissant l'importance de mener des opérations de maintien de la paix au Liban, ma délégation voudrait souligner la nécessité d'une application rapide et complète des résolutions 425 (1978) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban.

137. La Thaïlande est gravement préoccupée par le conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui continue avec la même violence depuis plus de six ans. La Thaïlande entretient des relations diplomatiques avec les deux parties au conflit. Nous souhaitons voir nos deux amis s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver encore la situation. Nous leur demandons instamment d'emprunter la voie de la négociation pacifique pour régler leurs différends.

138. J'en viens maintenant à la Namibie. Ma délégation se félicite de la tenue de la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la question de Namibie, qui vient de s'achever il y a une semaine. Au cours de la session extraordinaire, la délégation thaïlandaise a eu l'occasion de réaffirmer la position du Gouvernement thaïlandais sur cette importante question.

139. À cet égard, ma délégation partage pleinement l'avis selon lequel il est inopportun d'établir un lien entre l'indépendance de la Namibie et la présence de troupes cubaines en Angola. Pareil couplage a été rejeté par le Conseil de sécurité comme étant incompatible avec sa résolution 435 (1978). En outre, nous condamnons fermement le régime d'apartheid de Pretoria pour avoir établi un prétendu gouvernement intérimaire en Namibie, gouvernement que nous dénonçons comme nul et non avenu. Ma délégation condamne également le fait que l'Afrique du Sud continue d'utiliser le territoire namibien comme tremplin pour lancer des attaques militaires contre des États africains indépendants voisins et y faire des incursions.

140. Ma délégation souhaite réaffirmer la ferme solidarité de la Thaïlande avec le peuple namibien dans sa lutte juste et héroïque pour la liberté et l'indépendance dans une Namibie unie, sous la direction unique et authentique de la South West Africa People's Organization.

141. L'attention du monde se trouve concentrée à l'heure actuelle sur les problèmes de l'Afrique australe, dont l'apartheid est la cause profonde. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial en nous informant du

sort des malheureux peuples d'Afrique australe, victimes de la politique inhumaine de ségrégation raciale du régime de Pretoria.

142. Étant donné que l'Afrique du Sud s'obstine à défier les résolutions et décisions pertinentes de l'ONU, je souhaite réaffirmer l'appui de ma délégation au système global et mondial de sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud, qui vise à mettre un terme au système d'apartheid de ce pays, à son occupation illégale de la Namibie et à ses agressions contre les États voisins.

143. Il est très important que ma délégation appelle une fois de plus l'attention de l'Assemblée sur l'invasion vietnamienne du Kampuchea et la poursuite de l'occupation illégale de ce pays.

144. La paix et la stabilité ne sauront prévaloir dans la région de l'Asie du Sud-Est si les États de la région ne s'engagent pas à respecter mutuellement leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance. L'invasion et l'occupation illégale du Kampuchea par les forces vietnamiennes sont une violation évidente de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ce pays. Les actions vietnamiennes sont une violation flagrante du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

145. Je souhaite réaffirmer une fois de plus que la Thaïlande est fermement convaincue que le problème kampuchéen ne peut être réglé que par la voie politique, entre les parties directement intéressées. C'est pourquoi, la Thaïlande et les autres pays membres de l'ANASE accueillent très favorablement et appuient la proposition en huit points du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pour un règlement politique du problème du Kampuchea [A/41/225, annexe II], publiée le 17 mars 1986. De l'avis de la Thaïlande, cette proposition est globale, raisonnable et souple.

146. Alors que la proposition en huit points a suscité une réaction positive de la part de la plupart des membres de la communauté internationale, il est regrettable que le Viet Nam ait rejeté cette initiative constructive prise par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. En outre, le Viet Nam refuse de reconnaître que le problème kampuchéen est lié à son occupation illégale du Kampuchea. Voilà pourquoi, malgré un certain optimisme injustifié dans certains milieux, il ne se profile en réalité aucun changement dans la position vietnamienne et, par conséquent, aucune perspective de retrait véritable du Viet Nam du Kampuchea dans un proche avenir. En rejetant catégoriquement cette proposition, le Viet Nam a bien montré son refus obstiné de résoudre le problème kampuchéen par la voie politique. La Thaïlande demande fermement au Viet Nam d'examiner sérieusement la proposition en huit points et de répondre positivement en engageant des pourparlers, directs ou indirects, avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, afin de rechercher un règlement politique au conflit vietnamo-kampuchéen.

147. À ce propos, nous exprimons notre profonde reconnaissance au Président du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, M. Massamba Sarré du Sénégal, et aux autres membres du Comité spécial pour leurs efforts assidus dans la recherche d'une solution juste et durable au problème kampuchéen, conformément au mandat que leur a confié la Conférence.

148. Ma délégation souhaite également exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant spécial pour leurs efforts

persévérants. Ma délégation demande instamment à l'ONU de continuer à jouer son rôle légitime afin d'encourager un processus pacifique dans le cadre de la Charte en faveur de la solution de ce problème international pressant.

149. En évoquant les relations lao-thaïlandaises, je tiens à souligner que nos relations ont un caractère singulier, unique, du fait que nos deux pays sont liés par l'histoire, la religion, la race, la culture et la langue. Bien que la Thaïlande et le Laos aient des systèmes politiques et économiques différents, ces différences n'empêchent pas d'entretenir des relations de bon voisinage. La politique de la Thaïlande à l'égard du Laos a toujours été constante. Le Gouvernement thaïlandais considère toujours le Laos comme un pays voisin frère. En conséquence, la Thaïlande a accordé une aide économique au Laos pour différents projets. Dans ce contexte, ma délégation tient à déclarer que tout obstacle ou malentendu qui surviendrait devrait être réglé bilatéralement, par la voie pacifique, sans ingérence de parties tierces.

150. Le problème des réfugiés est l'une des conséquences les plus tragiques des conflits indochinois. Il mérite que la communauté internationale y attache une importance toute particulière, car s'il provoque des souffrances humaines, il a aussi de graves conséquences sur l'ordre intérieur, la stabilité et le développement économique non seulement des États d'accueil mais de toute la région, compromettant ainsi la paix et la sécurité internationales.

151. Ma délégation voudrait à ce stade souligner devant la communauté internationale que, pour faire face aux conséquences de l'afflux des réfugiés, le principe du partage du fardeau doit demeurer le principe cardinal. La communauté internationale ne doit pas seulement assumer sa part du fardeau; elle doit également s'efforcer de s'attaquer aux causes profondes des conflits de l'Indochine, afin d'atténuer le problème des réfugiés lui-même.

152. À ce sujet, le Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés a présenté un rapport assorti de recommandations [A/41/324, annexe]. Ma délégation espère ardemment que ces recommandations seront mises en oeuvre d'urgence pour éviter de nouveaux courants de réfugiés. En même temps, la communauté internationale doit continuer de faire tous les efforts possibles pour régler pacifiquement les problèmes actuels liés aux réfugiés.

153. Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots sur la situation des personnes déplacées du Kampuchea en Thaïlande, en particulier le long de la frontière entre ces deux pays. Actuellement, il y a environ 250 000 Kampuchéens déplacés en Thaïlande, qui ont échoué dans ce pays à la suite de l'invasion et de l'occupation du Kampuchea par les forces vietnamiennes et des attaques armées lancées par ces dernières contre des camps de civils kampuchéens situés le long de la frontière kampuchéo-thaïlandaise, depuis 1979. Les forces étrangères ont également essayé d'empêcher ces malheureux d'exercer leur droit au retour dans leur patrie. Elles ont délibérément posé plus de 20 000 mines en territoire thaïlandais, à proximité de la frontière kampuchéo-thaïlandaise. Qui plus est, plus de 23 000 villageois thaïlandais ont dû être évacués de leurs villages d'origine vers des zones plus sûres. La persistance d'une telle situation, si on ne fait rien pour l'empêcher, accroîtra dans un avenir proche le fardeau déjà lourd qui pèse sur la Thaïlande.

154. Sans solution politique de la cause principale du problème kampuchéen, la communauté internationale devra continuer de porter sa part du fardeau.

155. La situation en Afghanistan a porté un coup au processus de la détente. En fait, elle a exacerbé la tension dans le monde. La délégation de la Thaïlande réaffirme son plein appui aux appels lancés par l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale en vue de rechercher d'urgence un règlement politique d'ensemble, sur la base du retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-aligné de l'Afghanistan. Ma délégation demeure fermement convaincue qu'il serait dans l'intérêt de toutes les parties intéressées de rechercher un règlement politique négocié au problème afghan, qui garantisse au peuple afghan la possibilité de décider de son propre avenir, à l'abri de l'intervention et de l'ingérence étrangères, de la coercition, de la subversion ou de toute contrainte quelle qu'elle soit.

156. En tant que pays d'asile provisoire des réfugiés kampuchéens, la Thaïlande exprime son plein appui à la poursuite de l'assistance humanitaire accordée au nombre croissant de réfugiés afghans qui se réfugient dans des pays voisins – notamment au Pakistan, qui doit de ce fait supporter un énorme fardeau.

157. La situation actuelle en Amérique centrale constitue l'un des principaux foyers de tension au plan tant régional qu'international. En dépit des efforts des pays du Groupe de Contadora, qui visent à réaliser un règlement négocié à la crise en Amérique centrale, les problèmes demeurent sans solution, compromettant ainsi la paix et la sécurité de toute la région. À cet égard, la Thaïlande soutient les efforts inlassables déployés par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui en Amérique centrale.

158. Il est regrettable qu'en dépit des efforts déployés par la communauté internationale en vue de les prévenir, les actes insensés de terrorisme se poursuivent. Le terrorisme frappe d'innocentes vies humaines, sans distinction de nationalité. Il compromet les relations amicales entre États ainsi que la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale a, pour la première fois, adopté à l'unanimité l'an dernier une résolution [résolution 40/61] condamnant le terrorisme et recommandant l'adoption de mesures en vue de le combattre. Ma délégation est fermement convaincue que le terrorisme n'a aucune justification juridique et qu'il ne saurait être admis en aucune circonstance.

159. La course aux armements sous tous ses aspects, en particulier la course aux armements nucléaires, compromet la survie du monde. En outre, des techniques de pointe sont appliquées pour la mise en place de nouveaux systèmes d'armes, y compris dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui a pour résultat d'accroître la tension dans les relations internationales.

160. Nous nous félicitons de la déclaration commune⁵ publiée à Genève en novembre dernier par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans laquelle les deux parties sont convenues "qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée" et sont également convenues d'accélérer les négociations de manière à "prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre, limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique."

161. Outre la menace constante que les armes nucléaires font peser sur l'humanité, les dangers découlant de la course aux armements classiques sont tout aussi manifestes. Ma délégation estime par conséquent que, tout en mettant

dûment l'accent sur le désarmement nucléaire, il conviendrait aussi d'accorder l'attention voulue aux mesures de désarmement classique.

162. La Thaïlande est très préoccupée par le détournement de ressources financières, matérielles et humaines précieuses au profit des armements, nucléaires et classiques, aux dépens du développement et du bien-être de l'humanité. Nous pensons que si le coût énorme de la course aux armements pouvait être évité, les immenses ressources ainsi dégagées pourraient être utilisées aux fins du développement économique et social. C'est pourquoi ma délégation a appuyé pleinement la décision prise par l'Assemblée générale à sa quarantième session de convoquer une Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous espérons ardemment que la Conférence sera finalement convoquée en 1987.

163. Un autre problème qui fait peser une grave menace sur l'humanité est celui des stupéfiants. Ces dernières années, le danger inhérent aux drogues illicites s'est multiplié. Aujourd'hui, la situation est beaucoup plus grave et a atteint un stade inquiétant. Nous devons à présent relever le défi et faire tout ce qui est humainement possible pour réduire et éliminer le mal causé à notre famille humaine. La Thaïlande n'a cessé de se déclarer profondément préoccupée par le danger croissant de l'abus et du trafic illicite des drogues, et elle a pris des mesures énergiques et efficaces pour aborder ce problème au niveau national.

164. Le problème comporte également de graves incidences au plan international. La Thaïlande a toujours été un partisan ferme et constant de mesures décisives et concertées au niveau international pour combattre les menaces extrêmement graves que pose le problème international des stupéfiants. C'est pour cette raison que la Thaïlande a été l'un des auteurs de la résolution 40/122 de l'Assemblée générale, qui prévoit la convocation à Vienne, en 1987, d'une Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. La Thaïlande est convaincue que le succès de la Conférence dépendra de l'engagement de tous les États à coopérer ensemble pour traiter de ce problème mondial.

165. Après l'examen des différents problèmes du monde, le tableau général paraît sombre. Il semble que nous sommes tous impuissants face aux nombreuses crises qui sévissent partout. Il est difficile d'être optimiste. Pourtant nous ne devons pas renoncer. Il est d'autant plus urgent d'œuvrer ensemble à l'instauration d'un nouvel ordre de paix et de justice. Nous devons à nouveau nous engager à sensibiliser le monde aux nouveaux périls qui nous menacent. Nous devons prendre conscience à nouveau de la nécessité d'une coopération internationale plus efficace, sinon nous ne survivrons pas très longtemps. Un nouvel ordre mondial de paix et de justice n'est possible que s'il repose sur l'entente mutuelle et la volonté de compromis. Mais il doit également reposer sur le respect rigoureux des principes et règles universellement acceptés du droit international.

166. La Thaïlande est persuadée que, si nous nous unissons dans la recherche commune d'un ordre mondial plus pacifique et plus juste et si nous persévérons et manifestons la volonté politique nécessaire, nous réussirons. Nous le devons à nous-mêmes et à la postérité de ne pas échouer.

167. Pour terminer, la Thaïlande souhaite rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'accomplissement de la lourde responsabilité qui lui incombe de diriger l'Organisation, en ce moment particulier où elle fait face à une crise financière. Il mérite clairement notre appui continu dans sa tâche si

importante et si difficile. Nous saluons son zèle et son dévouement à la cause de la paix, de la liberté, de la justice et du progrès humain.

168. M. HARDING (Jamaïque) [interprétation de l'anglais] : L'élection de M. Choudhury à la présidence de la présente session de l'Assemblée est un hommage rendu à sa vaste expérience et à ses qualités de diplomate chevronné. C'est également un hommage rendu à la capacité de l'Organisation de se conformer à ses idéaux en tant qu'assemblée démocratique des nations. En effet, son pays, le Bangladesh, comme la majorité écrasante des États réunis ici, ne vient pas devant cette instance mondiale auréolé de la puissance économique ni de la puissance militaire. Ce qu'il y apporte est son attachement actif et inébranlable à la paix et au développement ainsi qu'à la réalisation de ces objectifs grâce au consensus et à la coopération internationale. Nous sommes sûrs que, sous sa direction, la présente session sera fructueuse.

169. Je tiens à louer M. Jaime de Piniés, de l'Espagne, pour la façon avisée et compétente avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche lors de la quarantième session de l'Assemblée générale.

170. Chaque session de l'Assemblée fournit une nouvelle occasion aux États de méditer sur le cours des événements récents, d'évaluer leur incidence et de parvenir à une nouvelle compréhension des problèmes que connaissent la communauté internationale et ses membres. La répétition et le rituel qui marquent le comportement diplomatique des États et qui, inévitablement, accompagnent la participation à ce débat général, ne doivent pas faire oublier qu'au fond, il s'agit là d'une démarche profondément rationnelle et démocratique propre à favoriser la médiation et les bonnes relations entre les États. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies incarne les idéaux anciens, souvent violés mais inaltérables, que sont la discussion, le compromis et le consensus, et qui sont inhérents à la notion de "communauté". C'est là la force sous-jacente et manifeste de l'Organisation. C'est pourquoi la Jamaïque est convaincue que, durant la présente crise et celles qui vraisemblablement suivront, l'Organisation des Nations Unies non seulement persistera mais prévaudra.

171. L'Organisation devra veiller à ne pas succomber à une vision téléologique de notre avenir. Aussi souhaitables que soient ses objectifs et aussi nobles que soient ses idéaux, on ne peut en déduire automatiquement que ceux-ci seront réalisés. Ce qui s'impose, c'est d'adapter consciemment et délibérément l'Organisation aux nouveaux défis et aux rigueurs d'un environnement changeant. S'appuyer sur les idéaux de la Charte, qui sont durables et qui ont été mis à l'épreuve, n'est pas incompatible avec un organisme mondial dynamique, souple et novateur. L'Organisation des Nations Unies n'est pas l'organisme fossilisé ou anachronique auquel ses détracteurs voudraient faire croire, mais il ne fait aucun doute qu'elle doit utiliser plus efficacement son expérience en traitant de problèmes anciens. Son mécanisme doit être moins lourd. Nous devons trouver les moyens permettant de traiter efficacement d'une nouvelle série de problèmes internationaux déconcertants. C'est là le défi crucial que doivent relever l'Organisation et ses États Membres.

172. Parmi ces problèmes figure la question du terrorisme international. L'Organisation des Nations Unies a pour objectif principal de maintenir la paix et la sécurité internationales, et le terrorisme international est apparu, dans toute sa vigueur, comme une menace sérieuse à la paix internationale et à la sécurité des particuliers et des États. C'est là une forme particulièrement pernicieuse de violence. Cette violence qui frappe au hasard, qui s'étend

rapidement et clandestinement, qui ne connaît pas de frontières et qui, le plus souvent, est sans visage, crée un climat de crainte, d'appréhension et d'hostilité, qui n'affecte pas seulement les victimes immédiates. À cause de la nature même du terrorisme, ses victimes ne sont pas seulement ceux qui en subissent les ravages physiques, mais également ceux qui doivent vivre dans la peur de ses attaques aveugles.

173. Mon gouvernement condamne, dans les termes les plus vigoureux, le terrorisme international. C'est à l'appui des progrès réalisés à la quarantième session que la communauté internationale doit s'attaquer à cette question. Nous devons nous efforcer également de renforcer le régime juridique international précédemment établi afin qu'il prévoie la condamnation, en tant que hors la loi, d'actes bien précis, tels que ceux prévus dans les conventions relatives à l'aviation civile et à la prise d'otages et dans d'autres instruments connexes. Nous estimons que la coopération de tous les États, le plein échange de l'information et la ratification des instruments juridiques internationaux en vigueur ou l'adhésion à ces instruments constituent des éléments essentiels au renforcement d'une démarche multilatérale en ce qui concerne cette question. Les Nations Unies doivent encourager et faciliter ce processus par tous les moyens dont elles disposent. En effet, le moment est peut-être venu d'envisager l'élaboration, dans le cadre de l'Organisation, d'une convention sur la répression du terrorisme international.

174. D'autre part, il doit être bien clair que nous ne souscrivons pas à ce qui semble être une tentative délibérée faite pour amener à confondre le terrorisme international et la lutte pour l'autodétermination que mènent les mouvements de libération nationale. Nous reconnaissons qu'il existe encore des cas de domination coloniale et raciste où l'expression politique est étouffée. Il incombe donc à l'Organisation, et notamment aux membres du Conseil de sécurité, d'oeuvrer plus assidûment à la mise au point et à l'application de solutions politiques propres à réduire le recours à la violence comme moyen de changement.

175. J'ai parlé d'une nouvelle série de problèmes internationaux. Cela n'est pas sans ironie. Le développement des communications, y compris une plus grande facilité de déplacement et des moyens de transport plus nombreux, a contribué énormément à l'évolution d'une communauté mondiale. Cependant, ces mêmes forces ont eu une incidence involontaire. Elles ont contribué à aggraver et à internationaliser, à une échelle sans précédent, des problèmes qui, précédemment, étaient pour la plupart des problèmes nationaux. On a constaté que les effets psychologiques de la violence terroriste tendent à être hors de proportion avec son impact purement physique – aussi horrible puisse-t-il être. C'est là une source d'enseignement, car ce traumatisme universel n'est possible que là où une psychose collective apparaît et là où le caractère aveugle et l'étendue de la violence menacent d'en rendre victime l'humanité elle-même.

176. Telle est également la nature du trafic international illicite des stupéfiants. Cette menace qui guette indistinctement des sociétés entières est un exemple de plus de la nature des problèmes actuels de la communauté internationale. L'interdépendance du monde moderne a créé les conditions favorables au trafic illicite, à la production et à la consommation de dangereux stupéfiants. Il est manifeste aujourd'hui que cette évolution est un problème aux proportions immenses. Elle menace la santé et la moralité, mais s'il n'y est pas remédié, elle deviendra aussi une force insidieuse capable de saper la trame sociale et politique de sociétés entières. C'est pourquoi elle est non pas une question intérieure ou bilatérale, mais un problème que la communauté

internationale doit traiter de façon énergique et avec les ressources financières, techniques et autres dont elle dispose.

177. Les pays du monde en développement sont eux-mêmes victimes de ce trafic. Nous craignons que le souci de diviser le monde en marchés de l'offre et de la demande, en producteurs et en consommateurs, soit une tentative artificielle de désigner les coupables, de servir sa propre cause et de masquer délibérément le fait que les pays pauvres sont les plus vulnérables aux conséquences néfastes du trafic international illicite des stupéfiants.

178. Ces pays manquent des ressources nécessaires pour défendre leurs populations contre les conséquences pernicieuses de l'abus des stupéfiants. En outre, on sait que les mouvements massifs de fonds provenant du commerce des stupéfiants et circulant dans ces communautés sapent, ou cherchent à saper, le processus électoral. Les fondements mêmes des sociétés démocratiques sont ainsi attaqués.

179. Pourquoi s'adonne-t-on au commerce de ces stupéfiants destructeurs? La réponse est simple : on le fait par profit. Nous devons donc trouver le moyen d'éliminer tout profit tiré de ce commerce illicite.

180. Mon gouvernement examine actuellement des propositions relatives à l'adoption d'une législation qui habiliterait les autorités à identifier, geler, saisir et confisquer les revenus tirés du trafic des stupéfiants.

181. La Jamaïque espère que la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui se tiendra à Vienne l'an prochain, augurera du rôle efficace et utile que peut jouer l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de ce problème et jettera les assises d'une coopération plus efficace entre les États membres de la communauté internationale sur cette question.

182. Cette année est l'Année internationale de la paix. Tout au long de l'histoire, des guerres ont été déclarées avec force, pompe et fanfare, tandis que la paix arrivait souvent fragile et incertaine, ce qui est peut-être un triste présage pour nous. Comme le poète Milton l'a rappelé à un dirigeant militaire célèbre de son temps : "La paix a ses victoires, non moins célèbres que la guerre". L'objectif principal des Nations Unies est de demander, d'exiger même, que l'Organisation ne sombre pas dans le défaitisme alors que le maintien de la paix est en jeu. La Jamaïque a oeuvré avec vigueur, par l'intermédiaire de deux comités créés au niveau national – et j'ai l'honneur de présider l'un d'eux – pour inculquer les idéaux et promouvoir les activités liés à l'Année internationale de la paix. Nous réaffirmons notre appui à cette entreprise qui nous rappelle que, si de nouveaux problèmes internationaux ont fait leur apparition, d'anciens problèmes n'ont pas encore été réglés.

183. Malheureusement, aucun changement important n'est intervenu dans la situation internationale. Les affrontements militaires se poursuivent. L'atmosphère de conciliation et de coopération est sapée. Des possibilités offertes par le système des Nations Unies afin d'établir des contacts et une collaboration plus étroits sont méconnues. Tout espoir de paix doit évidemment découler d'une meilleure compréhension et d'une plus grande coopération. La préservation de l'humanité exige une plus grande détermination si l'on veut aboutir à des solutions par un dialogue significatif.

184. Nous reconnaissons les efforts renouvelés faits par l'Union soviétique et les États-Unis pour s'entretenir sur le contrôle des armements. Une atmosphère

d'optimisme a suivi la réunion au sommet de Genève en novembre dernier, et nous nous félicitons de toute tentative de la part des dirigeants de ces deux pays pour reprendre le processus du dialogue. Ce processus peut être long, mais nous sommes convaincus que ce n'est que grâce à une diplomatie empreinte de patience que l'on arrivera à une véritable entente. C'est ce qu'a démontré l'heureuse conclusion des négociations de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe.

185. La Jamaïque continue d'appuyer les mesures positives en faveur du contrôle des armements et du désarmement. L'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl au début de cette année ainsi que ses répercussions nous ont montré, une fois encore, la menace que font planer les rayonnements sur notre existence même. Il est nécessaire d'amorcer le processus de désarmement nucléaire, en commençant par une interdiction globale des essais d'armes nucléaires. Nous devons nous féliciter du moratoire unilatéral sur les essais nucléaires proclamé par l'un des États dotés d'armes nucléaires, et nous continuons d'espérer que ce geste sera assorti de mesures de la part d'autres États dotés d'armes nucléaires, et qu'il mènera à un accord sur la cessation de ces essais. Les efforts déployés sur le plan international pour arrêter et inverser la course aux armements rallient l'appui de la majorité écrasante de l'humanité, qui réclame la paix et demande que les gouvernements exercent leur volonté politique pour mettre fin au gaspillage de ressources que représente l'accumulation des armements.

186. La guerre tragique et vaine entre l'Iran et l'Iraq se poursuit. Nous demandons instamment au Secrétaire général de continuer à utiliser ses bons offices pour obtenir de ces États qu'ils cherchent une solution pacifique à cet âpre conflit qui se prolonge. L'un des aspects les plus sinistres de cette guerre a été l'utilisation déplorable des armes chimiques. Nous demandons encore une fois aux parties au conflit et à la communauté internationale de poursuivre plus vigoureusement leurs efforts afin d'interdire l'utilisation des armes chimiques.

187. Au Moyen-Orient, le problème fondamental persiste, mais la nécessité d'un règlement global et durable se fait sentir plus que jamais. Nous estimons que la question de Palestine se situe au centre du problème du Moyen-Orient, et nous n'envisageons aucune paix ni stabilité durables dans la région tant que le peuple palestinien n'exercera pas ses droits à l'autodétermination et à une patrie. L'exercice de ces droits, qui va de pair avec la cessation des politiques d'occupation et d'annexion, permettra à tous les États de la région, dont Israël, d'exister en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

188. Encore que nous ne puissions totalement rejeter d'autres efforts menés dans la recherche de la paix dans la région, nous estimons qu'une démarche globale serait beaucoup plus efficace. C'est pourquoi nous continuons à appuyer la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

189. La crise en Amérique centrale est encore une autre question qui préoccupe gravement la Jamaïque. Nous avons toujours appuyé vigoureusement les initiatives diplomatiques du Groupe de Contadora qui cherche à apporter une solution pacifique au problème, et nous continuons à le faire.

190. À cet égard, nous nous félicitons que les huit pays latino-américains qui participent à l'initiative de Contadora aient annoncé récemment qu'ils se

réuniraient dès que possible pour mettre au point une nouvelle stratégie visant à faire sortir les négociations de l'impasse.

191. L'établissement de la justice sociale, économique et politique en Afrique du Sud et la menace à la paix et à la stabilité dans la région de l'Afrique australe tout entière constituent l'un des plus grands défis de notre époque. On sait que la Jamaïque est totalement opposée au régime brutal de Pretoria; cette position a d'ailleurs été exposée par le Premier Ministre de mon pays à la quarantième session et a été récemment réitérée par le Premier Ministre adjoint à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée à la question de Namibie, qui s'est tenue dans cette salle il y a quelques jours.

192. Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud afin qu'il soit mis un terme au régime de l'apartheid. Lors de l'année écoulée, on a de plus en plus accepté l'idée d'employer des sanctions dans cette lutte. C'est l'opinion publique, et non pas les gouvernements, qui a pris l'offensive, ce qui est un hommage à l'instinct et à la conscience éprouvés des peuples, où qu'ils se trouvent. La décision récente prise par le Commonwealth d'imposer d'autres mesures contre l'Afrique du Sud repose sur la conviction que les sanctions sont efficaces. Contrairement à ce que croient certains, c'est un fait que le régime de Pretoria est préoccupé par l'imposition possible de sanctions globales à son encontre.

193. La Jamaïque continue d'être outrée et gravement préoccupée par la persistance de la situation épouvantable qui règne en Afrique du Sud même et par la campagne inlassable d'agression militaire et de déstabilisation menée par Pretoria contre les États de première ligne. Les dernières tentatives faites par Pretoria pour renforcer sa présence illégale en Namibie et annexer par la force ce territoire ainsi que la politique et les mesures qu'il a déjà adoptées ont inévitablement renforcé les perspectives déjà alarmantes d'un affrontement racial ouvert dans la région et constituent une agression flagrante contre la primauté du droit international, le respect des droits de l'homme et la conduite civilisée entre les États.

194. En Afghanistan, au Kampuchea, à Chypre, dans la péninsule coréenne, au Sahara occidental et dans d'autres régions où l'agression, l'occupation, le conflit ouvert ou une tension aiguë persistent, les idéaux de la Charte des Nations Unies et l'espoir que représente l'initiative d'une Année internationale de la paix demeurent toujours lettre morte. La Jamaïque demande instamment aux parties à ces conflits de redoubler d'efforts dans la recherche de solutions pacifiques et de réagir positivement aux initiatives du Secrétaire général.

195. La paix revêt de nombreuses dimensions. Une paix authentique et durable ne sera qu'une chimère aussi longtemps que la grande majorité des États et de leurs peuples se trouveront dans une situation marquée par la misère et l'absence de développement.

196. Le règlement des problèmes que posent le développement, le désarmement et le maintien de la paix constitue l'une des tâches prédominantes de notre époque. En fait, la coopération internationale et un rôle constructif et positif de l'Organisation sont tout aussi urgents dans le domaine des affaires économiques internationales que dans celui des grands problèmes sociaux et politiques sur lesquels je viens d'attirer l'attention. C'est vraiment une tragédie que cette interdépendance ne soit pas entièrement reconnue comme elle devrait l'être par

la communauté internationale et, particulièrement, par les grandes puissances économiques.

197. Le coût que représentent, pour les pays en développement, une croissance qui n'est plus et un développement retardé est élevé. Cela a été montré une fois de plus sans équivoque en 1985. L'année dernière, la reprise dans les pays industrialisés s'est essoufflée. Les États-Unis, en particulier, n'ont pu maintenir leur rôle de locomotive de l'économie mondiale. La croissance dans ce pays est tombée de 7,2 % en 1984, ce qui était un indice de vigueur, à 2,5 % en 1985. Quelles ont été certaines des conséquences de cet affaiblissement de la reprise? Les taux de croissance ont chuté brutalement dans la grande majorité des pays en développement en 1985. Compte tenu de la gravité du problème de la dette dans de nombreux pays et de la nécessité pour eux d'obtenir des devises, il est significatif que la croissance du volume des exportations dans le monde en développement soit tombée de 11 % en 1984 au faible pourcentage de 2,3 % en 1985. Les taux du service de la dette ont augmenté alors que les volumes des exportations diminuaient. Les termes de l'échange des pays en développement ont chuté au cours de l'année. Le fléchissement de la demande dans les pays industrialisés – qui a été durement ressenti par des pays comme la Jamaïque – a contribué à faire chuter de 11 % le prix des exportations des produits de base non pétroliers. Une évolution négative s'est également manifestée dans le cas des produits manufacturés exportés des pays en développement. Ces exportations n'ont augmenté que de 3,3 % en 1985 après avoir atteint le chiffre de 16,6 % en 1984, indice de vigueur, alors que la reprise dans les pays industriels était plus vive.

198. La métaphore qui s'impose ici pour décrire cette situation n'est guère celle qu'offre l'effet de retombée; les écarts marqués entre les volumes de la croissance et de la demande dans les économies des pays industriels ont mis en jeu des forces économiques puissantes qui se sont littéralement fait sentir comme des ondes de choc dans l'économie mondiale. La communauté internationale doit non seulement le reconnaître mais comprendre que ces forces peuvent être maîtrisées pour le bien ou pour le mal.

199. C'est pour cette raison que le Gouvernement jamaïquain estime qu'une possibilité historique s'ouvre maintenant dans l'économie mondiale. Aujourd'hui, on dirait qu'il y a une fenêtre d'espoir dans les relations Nord-Sud. Nous le disons, car l'évolution économique dans les années 80, notamment la grave récession des années 1980-1982 et ses pires manifestations, la crise de la dette et l'effondrement des prix des produits de base, a également provoqué une évolution dans la façon d'envisager le développement et les stratégies de gestion économique d'un nombre croissant de pays en développement.

200. Des ajustements structurels et une diversification des exportations ont été recherchés. Les déficits budgétaires et des comptes courants ont été réduits. Des efforts ont été déployés pour réduire ou éliminer les distorsions sur les marchés de biens et de facteurs. Des taux de change plus réalistes sont apparus. Cela a été une période d'austérité, de sacrifice, de changement. À mi-parcours de la décennie, il est clair qu'en dépit de leurs efforts énergiques, les pays en développement ne peuvent espérer une croissance soutenue et vigoureuse sans une croissance plus vive de la demande et sans une augmentation des courants financiers en provenance des pays industriels du Nord.

201. Le fait que c'est précisément un processus opposé qui se dessine actuellement soulève de vives préoccupations. La reprise se ralentit dans le Nord industriel. Les données de la Banque mondiale indiquent qu'en 1985 les

flux financiers nets vers les pays en développement sont passés de 55 milliards de dollars à 42 milliards de dollars. En outre, les investissements étrangers directs privés nets du Nord vers le Sud sont tombés de 28 % depuis 1981.

202. La Jamaïque estime qu'il est paradoxal que le quantum de ces ressources baisse précisément au moment où dans de nombreux pays en développement la conjoncture est propice à une utilisation rentable des capitaux et des flux financiers en provenance du Nord. Nous prions instamment les pays développés et les institutions financières multilatérales d'accroître, en ce moment critique, les ressources financières destinées aux pays en développement. Nous soulignons qu'il est impérieux que les principaux pays développés adoptent des politiques qui permettent d'assurer une reprise soutenue et vigoureuse du Nord industriel.

203. Selon nous, cela exige non seulement une politique monétaire et fiscale appropriée, mais également la réduction des barrières commerciales non tarifaires. Les pays industrialisés devraient accorder une plus grande attention à la redistribution et à l'utilisation des excédents accumulés de façon à stimuler et à favoriser le développement dans le Sud. Nous sommes convaincus que seul ce scénario permettra aux pays en développement d'assurer leur croissance et de faire face au service de leur dette.

204. De nombreux problèmes relatifs à l'économie mondiale sont encore aigus. Le fardeau de la dette pèse lourdement sur de nombreux pays et constitue une menace potentielle pour le système financier international. Les questions relatives au protectionnisme, au commerce, aux prix des produits de base, aux courants de ressources et aux réformes monétaires restent inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale et doivent être traitées de façon créative et avec fermeté.

205. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu récemment à Punta del Este sur le lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. L'année prochaine également, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement permettra à la communauté internationale de traiter des questions relatives à la monnaie, aux finances, au commerce et au développement d'une façon globale et intégrée. Nous encourageons tous les États à coopérer afin d'assurer le succès de cette importante réunion. On doit permettre aux économies des pays en développement de s'orienter vers une croissance soutenue si les espoirs et les aspirations de l'humanité qui sont consacrés dans la Charte et qui guident les travaux de l'Organisation doivent être comblés.

206. Ces questions persistantes, troublantes et souvent déconcertantes rendent d'autant plus impérieuse l'existence d'une Organisation des Nations Unies efficace, viable et qui puisse réagir. L'effort d'autocritique collective s'est concrétisé par le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [A/41/49]. Ce rapport est bienvenu. C'est un pas dans la bonne direction. Nous jugeons que ses recommandations sont sérieuses et donnent matière à réflexion. Mais il ne serait que trop ambitieux d'espérer que l'Assemblée les adopte toutes. Ces recommandations comportent trop de contradictions et d'incohérences pour que l'ensemble d'entre elles puisse aboutir en tant que tel. Néanmoins, l'Assemblée doit examiner le rapport de façon approfondie. Et ce faisant, les États Membres doivent veiller à ne pas déformer les buts et les principes de l'Organisation, ou du moins à ne pas y déroger, en déployant les efforts nécessaires et bien

intentionnés afin de répondre aux préoccupations immédiates concernant l'efficacité administrative et une saine gestion financière.

207. Enfin, la Jamaïque note avec satisfaction que des progrès ont été accomplis dans les travaux menés par la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. Nous sommes heureux de constater qu'un accord a été conclu afin de régler le problème des revendications concurrentes des investisseurs pionniers et nous attendons avec intérêt l'inscription d'investisseurs pionniers dans un proche avenir. Ce pas en avant confèrera une plus grande crédibilité au régime international du fond des mers et démontrera encore davantage l'attachement de la communauté internationale à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁶.

208. L'homme a fait preuve, tout au long de son histoire, de son aptitude à s'adapter à de nouveaux milieux et circonstances, ce qui nous permet d'espérer que l'Organisation des Nations Unies répondra aux nouveaux besoins et aux nouveaux défis. Tout dépend de nous, États Membres. C'est à nous, après avoir pris connaissance de nos besoins, de nous organiser nous-mêmes et d'aménager cette institution afin que sa valeur ne soit pas remise en question et reste hors d'atteinte.

209. Nos regards sont tournés vers l'avenir de l'homme, vers l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, et nous ne pouvons qu'espérer que leur faculté d'adaptation et leur instinct de survie prévaudront.

210. M. AL-THANI (Qatar) [interprétation de l'arabe] : C'est pour moi une heureuse occasion de m'adresser à l'Assemblée et d'exprimer à M. Choudhury, au nom du Qatar, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à la présente session, dont nous espérons qu'elle sera couronnée de succès. Son élection témoigne de la confiance en sa personne, en sa grande expérience et en ses vastes connaissances et compétences. Nous sommes sûrs qu'au cours de son mandat pour la présente session, le Président mettra toutes ses qualités au service de la communauté internationale. Son élection témoigne également du rôle positif joué par son pays, ami du nôtre, et ce dans le cadre de sa participation à l'Organisation des Nations Unies. Je ne puis omettre de dire ici les bonnes relations et les liens historiques qui existent entre nos deux pays et que nous souhaitons profondément renforcer.

211. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements au prédécesseur de M. Choudhury qui a mené les travaux de la session précédente avec beaucoup de compétence.

212. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts dévoués qu'il a déployés afin de consolider l'Organisation et son rôle, en vue de sauvegarder la paix et la sécurité et de mettre un terme à tous les conflits qui assombrissent le climat international. L'État du Qatar rend hommage et apporte son soutien à l'excellent rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/41/1] présenté à cette session de l'Assemblée générale. Nous souhaitons par ailleurs au Secrétaire général une excellente santé après l'opération qu'il a récemment subie.

213. Le respect dont jouit l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation internationale représentant les principes humains les plus élevés et, comme le précise la Charte des Nations Unies, dédiée à la sauvegarde

de la paix et de la sécurité internationales nous oblige à consolider le rôle de l'Organisation et à respecter ses décisions et recommandations ainsi qu'à travailler sérieusement à l'application des principes de la Charte.

M. Dos Santos (Mozambique), Vice-Président, prend la présidence.

214. Toutefois, nous constatons avec regret que certains États Membres de l'Organisation ne respectent pas ses résolutions et décisions et que pour sa part, l'Organisation ne réussit pas à obliger certains États Membres à respecter ces mêmes décisions et résolutions. Cet état de choses exige que chacun d'entre nous s'efforce sérieusement et sincèrement de trouver les moyens de contraindre les États Membres à respecter les décisions de l'ONU. Autrement, pourquoi devenir Membre de l'Organisation?

215. Tout cela ne doit pas être considéré comme une critique des efforts que l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général font sur tous les fronts pour renforcer la paix internationale et rendre l'Organisation plus efficace. À cet égard, je me dois de noter l'excellent travail fait par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Il est tout naturel, 40 ans après la création de l'Organisation, surtout si l'on songe que ses responsabilités et ses fonctions ont été accrues, de procéder à son évaluation financière et administrative afin d'améliorer les méthodes de travail, d'accroître l'efficacité et de trouver les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des nobles objectifs pour lesquels elle a été créée.

216. Ma délégation voudrait insister sur l'importance de l'élément politique : la volonté politique sincère des États Membres de respecter les principes et les buts de la Charte mais aussi d'appliquer les décisions que prend l'Organisation des Nations Unies. Cela permettrait de renforcer le rôle de l'Organisation et de renouveler la confiance de la communauté internationale en elle, produisant ainsi une réaction positive de la part de cette même communauté qui conduirait au versement à l'Organisation des contributions financières dont elle a besoin pour éliminer les obstacles qui sont sur sa route.

217. La question palestinienne reste l'exemple le plus flagrant du non-respect des décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des tentatives d'empêcher leur application. Depuis qu'elle a usurpé la terre de Palestine et qu'elle a expulsé les habitants légitimes de cette terre, l'entité sioniste constitue le principal défi à la volonté et aux décisions de l'Organisation. Elle a persisté dans le terrorisme et l'agression contre le peuple palestinien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de sa patrie. Depuis le début, elle s'est efforcée, par la force des armes, d'expulser les Palestiniens de cette terre. Ceux qui n'ont pas voulu partir ont été en butte aux massacres et au génocide. Mais pour l'entité sioniste, ce n'était pas encore suffisant. Elle a poursuivi les Palestiniens jusque dans leurs camps de réfugiés afin de les détruire physiquement et psychologiquement.

218. En outre, l'entité sioniste a poursuivi son agression contre les pays arabes voisins et a annexé une partie de leurs terres sous le prétexte fallacieux de sauvegarder sa sécurité et sa stabilité. Il y a sans doute des gens pour croire à cette fiction, mais qui peut expliquer l'agression de l'entité sioniste contre le réacteur nucléaire iraquien construit à des fins pacifiques, qui peut expliquer son agression contre la Tunisie, à des centaines de kilomètres de ses frontières? Malheureusement, il en est qui, en dépit de

tout cela, sont prêts à accorder à l'entité sioniste toute l'aide morale et matérielle dont elle a besoin, de même que les armes perfectionnées grâce auxquelles elle tue des Arabes, où qu'ils se trouvent, où qu'ils demeurent.

219. La question palestinienne est au coeur du conflit au Moyen-Orient. Tous les autres aspects et problèmes secondaires concernant la région ne sont que le résultat de cette question cruciale. Le Moyen-Orient, cette partie névralgique du monde, ne connaîtra ni le calme ni la stabilité tant que le problème palestinien ne sera pas réglé d'une manière juste et humanitaire qui rendrait au peuple palestinien la terre dont il a été expulsé et qui permettrait à ce dernier d'établir un État indépendant sur son sol national, sous la direction de son seul représentant authentique, l'Organisation de libération de la Palestine.

220. La communauté internationale doit inévitablement s'attendre à un accroissement des tensions et des conséquences négatives si une juste solution n'était pas obtenue et si l'agresseur sioniste et raciste devait poursuivre sa répression et son agression du peuple arabe palestinien, remettant ainsi en question les principes fondamentaux du comportement civilisé et du droit international, ou s'il devait persister à nier au peuple palestinien ses droits historiques, à le priver de son identité et de ses institutions éducationnelles, culturelles et sociales.

221. Outre la question palestinienne, il est un autre problème grave : le conflit Iran-Iraq. La guerre entre l'Iraq et l'Iran est entrée dans sa septième année. Nous sommes tous bien conscients du coût humain et économique que représente ce conflit destructeur pour nos deux voisins musulmans. Nous sommes tout aussi conscients de la menace que la poursuite de cette guerre représente pour la sécurité et la stabilité de la région et du monde du fait de l'impact négatif de cette guerre sur la liberté de navigation. Cette situation ne peut qu'avoir des effets néfastes sur la coopération internationale et le commerce international.

222. Le Qatar, de concert avec les autres membres du Conseil de coopération du Golfe et divers États arabes et musulmans, n'a épargné aucun effort pour trouver le moyen de mettre fin à cette guerre destructive. Il a appelé la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies en particulier, à faire tout ce qui était en son pouvoir pour arriver à une solution pacifique susceptible de garantir à chaque pays le respect de ses intérêts légitimes et de ses droits historiques. Il est regrettable que tous ces efforts internationaux, arabes et musulmans aient jusqu'à présent été vains.

223. Les membres du Conseil de coopération du Golfe, se félicitant de l'attitude positive de l'Iraq qui a manifesté sa volonté de répondre à tous les efforts et de soumettre idées et suggestions pour promouvoir la paix entre les deux pays, continuent d'espérer que la sagesse l'emportera et que l'Iran répondra au désir du monde musulman – et en fait du monde entier – de voir les deux pays arriver à une solution immédiate et définitive visant à mettre fin à la guerre. Pareille solution pourrait reposer sur les principes visant la sauvegarde de tous les intérêts légitimes, le bon voisinage, le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

224. L'État du Qatar est de plus en plus préoccupé par les événements en Afghanistan, autre foyer de tension dans un pays musulman avec lequel nous avons d'étroits liens historiques. La présence de troupes étrangères sur le sol afghan contre la volonté de son peuple représente une grave menace pour la paix et la sécurité de ce pays et a conduit à un conflit dont personne ne peut dire

quelles seront les conséquences. Mon pays espère que ces forces étrangères seront retirées dans les plus brefs délais et que le peuple afghan se verra enfin offrir l'occasion de choisir le système politique lui convenant le mieux.

225. La situation actuelle en Afrique australe est elle aussi un sujet de vive préoccupation pour nous. Nous espérons sincèrement que des solutions seront bientôt trouvées afin d'atténuer les tensions, de mettre un terme aux souffrances des peuples de la région et à l'agression perpétrée par le régime raciste de Pretoria contre ses voisins. Nous espérons que ce régime odieux respectera les décisions de l'Organisation des Nations Unies et permettra aux peuples africains de se gouverner eux-mêmes.

226. Tout récemment, mon pays a participé à la huitième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare. Le Zimbabwe est un pays qui a été un bastion du racisme en Afrique jusqu'au moment où son peuple héroïque a donné l'exemple en se levant contre le racisme et en engageant une lutte nationale qui devait lui gagner sa liberté et son indépendance.

227. Mon pays a participé à l'élaboration de toutes les décisions adoptées par la Conférence, en particulier celles relatives au problème de l'apartheid en Afrique du Sud et à la politique de Pretoria qui refuse de reconnaître le droit de la majorité à participer au gouvernement de son pays. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple namibien et appuyons la juste lutte qu'il mène sous la direction de la South West Africa People's Organization. Nous réaffirmons de même notre solidarité avec la majorité nationale en Afrique du Sud et notre soutien pour la lutte héroïque qu'elle mène contre la minorité raciste au pouvoir.

228. La responsabilité nous incombe à tous de mobiliser l'opinion publique internationale pour qu'elle appuie ces justes luttes. Nous lançons un appel aux pays qui coopèrent avec le régime raciste pour qu'ils mettent un terme à leur appui financier et militaire et qu'ils boycottent le régime sur le plan commercial afin de l'obliger à abandonner sa politique raciste.

229. Ma délégation a suivi avec attention et grand intérêt les délibérations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique. Nous nous félicitons de la résolution qui a été adoptée à cette session et des bonnes intentions exprimées par les pays industrialisés au cours du débat. Nous espérons que ces intentions se traduiront en actions concrètes le plus rapidement possible et que la communauté internationale s'acquittera de son rôle humanitaire en aidant les pays africains à surmonter les effets de la situation négative dans laquelle ils se trouvent et qui est, pour l'essentiel, au-delà de leur contrôle. La situation actuelle ne peut être réglée que par des efforts conjoints pour appuyer les mesures prises par les pays africains eux-mêmes pour surmonter les conséquences négatives de la situation économique critique qu'ils connaissent.

230. Nous attendons avec impatience l'avènement d'une communauté internationale dans laquelle prévaudront la paix et la sécurité, d'une communauté dans laquelle tous les États et tous les peuples vivront dans l'égalité et la coopération. C'est dans ce contexte que nous répétons notre appel aux États-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils mettent un terme à la guerre froide, dont l'intensité s'est accrue ces dernières années. Nous les exhortons à mettre fin à la course aux armements et à oeuvrer ensemble pour améliorer les chances de paix et pour trouver des solutions équitables aux problèmes chroniques ainsi qu'aux problèmes

les plus urgents, qu'ils se trouvent au Moyen-Orient, en Afrique australe ou en Amérique latine.

231. La crise économique mondiale continue de frapper de plein fouet les pays en développement et ses conséquences se répercutent sur la communauté internationale tout entière du fait de l'interdépendance qui existe entre les intérêts des différents pays. La dette et le fardeau de son service ont atteint des proportions phénoménales dans le tiers monde. Les termes de l'échange international se sont dégradés, par suite des politiques protectionnistes adoptées par les pays industrialisés et du déclin du cours des produits de base exportés par les pays en développement. Ces faits sont tous intervenus au moment où l'inflation et les prix augmentaient rapidement dans les pays développés et en développement.

232. Cette situation économique critique, caractérisée par l'inflation, la récession et le déclin du prix des matières premières, force la communauté internationale à examiner de façon approfondie la reprise du dialogue Nord-Sud qui permettrait de parvenir à un accord entre les pays industrialisés et les pays en développement portant sur la création d'un nouvel ordre économique ou sur l'amélioration de l'ordre économique actuel. C'est seulement alors qu'une solution aux difficultés économiques actuelles pourra être trouvée.

233. Le développement économique est le seul moyen par lequel les pays en développement pourront rembourser leur dette extérieure, cette dette qui contribue principalement à la crise que traversent ces pays et qui pourrait mener à leur effondrement financier. Dans ce contexte, et pour stimuler la croissance et le développement, nous demandons aux pays développés d'accroître leurs importations en provenance des pays en développement et d'accompagner cette mesure d'une diminution réelle des taux d'intérêt sur l'encours de la dette extérieure des pays débiteurs. Nous demandons également un accroissement des prêts concédés par les institutions de prêt internationales, une extension des périodes de remboursement et une réduction des taux d'intérêt.

234. Par ailleurs, les pays en développement devraient élaborer leurs politiques économiques de façon à permettre la stabilisation de la consommation et l'utilisation efficace des crédits pour créer des projets d'investissements rentables et favorables à la création d'emplois.

235. M. MANDUNGU BULA NYATI (Zaïre) : Je voudrais, tout d'abord, adresser au Président, au nom de la délégation du Zaïre et en mon nom propre, mes vives et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je me réjouis de le voir à la présidence de l'Assemblée générale, d'autant plus qu'il est un fils du tiers monde et un homme d'État accompli. Son expérience politique et diplomatique alliée à sa connaissance parfaite du système des Nations Unies sont la garantie du succès de nos délibérations. La délégation zaïroise, est-il besoin de le souligner, l'assure de son entière coopération.

236. À son prédécesseur, M. Jaime de Piniés, qui est un familier de l'Organisation des Nations Unies et une figure bien connue, j'aimerais dire toute l'appréciation de ma délégation pour la manière particulièrement brillante dont il a dirigé la quarantième session de l'Assemblée générale, session commémorative, ainsi que la treizième session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée à la situation économique critique en Afrique.

237. Je voudrais enfin rendre un hommage particulier au Secrétaire général, pour son brillant rapport sur l'activité de l'Organisation [ibid.], qui analyse de façon lucide et profonde les problèmes majeurs qui préoccupent à l'heure actuelle la communauté internationale.

238. Son examen objectif et courageux de la situation explosive qui prévaut en Afrique du Sud ainsi que de l'état actuel des économies des pays en développement confirme les appréhensions justifiées des pays non alignés face à ces deux questions.

239. La quarante et unième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international profondément marqué par les injustices criantes et inhumaines que subit la majorité noire d'Afrique du Sud de la part d'une minorité blanche raciste soutenue par certaines puissances. Ainsi, le régime de Pretoria s'emploie à perpétuer son occupation illégale de la Namibie et à contrecarrer l'accession de ce territoire à l'indépendance.

240. Le défi permanent que lance ce régime raciste à la communauté internationale, en se comportant comme une puissance dominante et exploiteuse dans la région, s'illustre d'une façon arrogante par ses actes de sabotage et de terrorisme à l'endroit des États indépendants voisins qu'il veut déstabiliser parce qu'ils assistent les nationalistes noirs de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

241. Plusieurs négociations engagées en vue de rétablir la paix et la sécurité dans cette région d'Afrique n'ont eu pour unique réponse de la part du régime de Pretoria qu'un refus systématique de tout compromis et un recours aux incursions militaires dans les États voisins.

242. Les États de première ligne connaissent les méfaits de la répression barbare et sanglante des troupes racistes de Pretoria qui, au cours de ces dernières années, a causé la mort de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ainsi que la destruction des infrastructures économiques de ces pays. Le Zaïre se réjouit de l'appui sans réserve que la huitième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés a apporté aux pays de première ligne, ce qui démontre d'une façon nette que la grande majorité des Membres de l'Organisation condamne le régime raciste de Pretoria et soutient la lutte légitime que mène le peuple noir d'Afrique du Sud pour recouvrer ses droits fondamentaux. La délégation du Zaïre, qui appuie sans réserve les sanctions obligatoires, contraignantes et globales contre le régime de Pretoria, estime cependant qu'il revient à la communauté internationale d'apporter son appui total à l'OUA afin que celle-ci trouve une solution africaine qui puisse favoriser le plus rapidement possible le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique australe, ce qui permettra à tous les pays de la région d'assurer, dans le cadre d'une coopération interrégionale, leur développement économique et social tout en garantissant l'intégrité territoriale et la souveraineté de leurs États.

243. Aussi le Zaïre lance-t-il un appel pressant à tous les pays qui entretiennent des rapports particuliers avec le régime de Pretoria pour qu'ils renforcent leurs pressions sur ce dernier afin de l'amener à libérer inconditionnellement M. Mandela et tous les autres prisonniers politiques, créant ainsi les conditions favorables à l'instauration d'un climat politique propice aux négociations entre Blancs et Noirs pour l'érection d'un régime démocratique. L'heure est donc à la solidarité de tous les peuples épris de paix et de justice, envers les nationalistes de l'ANC et du PAC.

244. En Namibie, le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud poursuit le pillage systématique des ressources naturelles de ce territoire en collusion avec les intérêts économiques étrangers, violant ainsi les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie promulgué le 27 septembre 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie⁷. Le gouvernement raciste continue à prendre des mesures qui visent à compromettre l'intégrité territoriale de la Namibie en cherchant à détacher Walvis Bay de la Namibie et en proclamant sa souveraineté sur les îles Penguin et d'autres îles qui se trouvent au large des côtes namibiennes.

245. Jamais, dans un passé récent, un régime n'aura été l'objet d'autant de condamnations, de réprobations et de récriminations. Et maintenant, à cause de son intransigeance et de son refus de mettre fin à l'apartheid, des sanctions contre ce régime sont envisagées par l'écrasante majorité de la communauté internationale.

246. Malgré cet isolement, ce régime s'entête et continue de dresser des obstacles majeurs de tous ordres à l'accession de la Namibie à l'indépendance. C'est ainsi que pour justifier sa présence illégale dans ce territoire, il veut subordonner l'indépendance de ce pays à des considérations sans pertinence ni rapport avec la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, acceptée jusqu'ici comme la seule base valable d'un règlement pacifique de la question namibienne. À ce propos, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales au lieu de se réfugier derrière des élucubrations juridiques qui constituent en fait un appui tacite au régime de Pretoria. Pour ce faire, ma délégation pense que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures urgentes pour que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie soit appliqué intégralement.

247. En dehors de sa partie australe, le continent africain est confronté à des foyers de tension au Tchad et au Sahara occidental.

248. Au Tchad, l'on assiste à une remise en cause dramatique des principes du droit international, tels qu'énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, notamment le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque État, le non-recours à la force dans les relations entre les États et le règlement pacifique des différends. Cette situation constitue une menace grave à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afrique centrale mais par-dessus tout, au maintien des équilibres nécessaires sur l'ensemble du continent africain.

249. Le recours à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies par un gouvernement légitime, victime d'une agression extérieure caractérisée, a fait l'objet de nombreuses interprétations de la part de certains États Membres. Mais ces mêmes États, lorsqu'ils sont eux-mêmes agressés par une force extérieure, comprennent mieux que quiconque le sens de cet Article 51. Il en est de même en ce qui concerne l'occupation d'une partie du territoire d'un État par des forces armées soutenues et appuyées de l'extérieur, dans le but de renverser le gouvernement établi. S'il est reconnu unanimement que de telles occupations de fait sont illégales et constituent des menaces à la paix et à la sécurité, il ne peut par conséquent en être autrement en ce qui concerne le Tchad. Ce pays, Membre de l'Organisation, traverse actuellement une période de scission en deux parties de son territoire, dont la partie nord est occupée par des forces soutenues de l'extérieur.

250. L'Organisation des Nations Unies est appelée par conséquent à adopter, au cours de la présente session, une résolution réaffirmant les principes de l'intégrité territoriale du Tchad et de l'intangibilité de ses frontières sans omettre d'inviter toute force extérieure d'occupation à quitter le Tchad. Le peuple tchadien est en droit d'exercer librement sa souveraineté et son autodétermination; il lui appartient seul d'oeuvrer à sa réunification dans le cadre d'une réconciliation nationale réalisée par le Gouvernement de N'Djamena.

251. Toutes les parties concernées par le problème du Sahara occidental étant d'accord pour l'organisation d'un référendum sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation appuie les efforts louables de médiation entrepris avec lesdites parties par le Secrétaire général en étroite collaboration avec le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, conformément à la résolution AHG/RES.104 (XIX) sur le Sahara occidental⁸ adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire.

252. Au Moyen-Orient, aucun progrès n'a été réalisé depuis l'année dernière et la tension continue d'y régner, en dépit des résolutions adoptées à la quarantième session de l'Assemblée générale, dont l'une préconisait l'organisation d'une conférence internationale sur ce point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis bientôt 41 années. Dans cette région, les parties antagonistes font preuve d'opposition à tout esprit de dialogue et de négociation alors que le Conseil de sécurité avait décidé par sa résolution 338 (1973) que des négociations seraient entamées immédiatement.

253. Le devoir incombe donc à la communauté internationale de susciter auprès des protagonistes la volonté de paix en surmontant les obstacles d'ordre psychologique, historique, juridique et autres. Cette paix suppose en tout premier lieu la justice et l'égalité, car le peuple arabe de Palestine, comme le peuple d'Israël, a droit à une patrie, à un État. C'est ce qu'a compris très tôt l'Assemblée générale qui, le 29 novembre 1947, posa le principe d'un État juif et d'un État arabe palestinien, en adoptant la résolution 181 (II) portant sur le plan de partage de la Palestine.

254. En second lieu, cette paix ne peut également être acquise qu'à travers la mise en oeuvre de la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, définissant les conditions de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, à savoir : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ou la guerre; le retrait des forces armées israéliennes des territoires arabes occupés en 1967; la cessation de tout état de belligérance; le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force; la garantie d'un juste règlement du problème des réfugiés; la garantie de l'inviolabilité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région.

255. Enfin, la paix tant recherchée au Moyen-Orient ne peut être rendue possible qu'à condition que soit assurée la reconnaissance des droits des Palestiniens, car c'est le heurt de ces droits qui est au coeur même, voire à l'origine, du conflit du Moyen-Orient.

256. Les diverses résolutions – 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969, 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 3376 (XXX) du 10 novembre 1975 – adoptées par l'Assemblée générale ont situé la question de la Palestine au coeur du conflit du Moyen-

Orient, en orientant les efforts vers la recherche d'une solution de caractère global, en réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien, en reconnaissant l'OLP en tant que seul représentant du peuple palestinien, et en créant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il ne saurait faire l'ombre d'un doute que leur pleine réalisation contribuera, de façon déterminante, à un règlement global et définitif de la question.

257. La République du Zaïre fonde son espoir sur l'Organisation des Nations Unies qui, dans le cadre de ses responsabilités historiques, a donné un État aux Juifs de la diaspora et décidé de la création d'un État arabe palestinien qu'elle doit réussir à mettre en place.

258. En poursuivant l'examen de la situation en Asie, quatre autres problèmes préoccupent la communauté internationale, à savoir l'Afghanistan, le Kampuchea, la question coréenne et la guerre Iran-Iraq.

259. Les deux premières questions procèdent de la violation des principes de l'égalité souveraine des États, du respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des États, de la non-ingérence, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends. Ces actes contraires au droit s'opposent à l'esprit de la Charte, sans laquelle on laissera libre cours aux sollicitations et aux débordements de l'irrationnel.

260. C'est pourquoi le Zaïre estime que le règlement juste et durable des questions de l'Afghanistan et du Kampuchea passe par le retrait de toutes les forces étrangères de ces territoires dont les peuples aspirent à vivre en paix dans l'indépendance, l'honneur et la dignité nationale et en demeurant membres à part entière du Mouvement des pays non alignés.

261. Concernant la question coréenne, ma délégation exhorte la poursuite du dialogue entre les deux Corée et ce, dans l'intérêt bien compris de leur peuple.

262. Toujours en Asie, deux pays frères, l'Iran et l'Iraq, de surcroît membres du Mouvement des pays non alignés, se livrent à une guerre sans fin, causant de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels, tout en rendant l'Organisation des Nations Unies impuissante à initier un cadre propice à des négociations sur l'arrêt des hostilités. Ma délégation lance une fois de plus un appel pressant à ces deux pays frères pour qu'une entente soit réalisée dans le sens de la réconciliation et de la fraternité.

263. En Amérique centrale, il convient d'encourager la mise en oeuvre de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale⁹, conformément aux vœux exprimés par les États signataires.

264. La paix et la sécurité internationales qui constituent les objectifs primordiaux de l'Organisation des Nations Unies devraient être recherchées par tous les États Membres en vue de créer un climat de confiance entre les peuples. Hélas! cette paix est constamment menacée par des actes de terrorisme qui ont atteint des proportions inquiétantes. La résolution 40/61 adoptée à la quarantième session de l'Assemblée générale a invité tous les États à prendre les mesures appropriées sur le plan national en vue de l'élimination rapide et définitive du problème du terrorisme international, en respectant les obligations internationales qu'ils ont contractées et en prévenant la préparation et l'organisation sur leur territoire d'actes dirigés contre d'autres États.

265. L'ampleur prise par le terrorisme international ces derniers temps témoigne de la volonté de certains États Membres de ne point assurer la mise en oeuvre de cette résolution. La présente session est donc appelée à recommander des mesures adéquates en vue de l'éradication du terrorisme international et de la promotion des relations confiantes entre les États.

266. La course aux armements constitue un puissant levier de la politique de recours à la force dans les relations internationales, de la politique d'intimidation et d'assujettissement, de l'hégémonie et de l'expansionnisme. Cette course aux armements aggrave l'écart entre pays en développement et pays industrialisés et ruine les efforts entrepris pour l'instauration du nouvel ordre économique international auquel les pays industrialisés résistent à adhérer.

267. La mobilisation des ressources matérielles, humaines et financières importantes aux fins d'accroître l'armement nucléaire ne se justifie d'ailleurs nullement lorsque l'on sait qu'une forte majorité de l'humanité est confrontée à la famine, à la misère et à la pauvreté. Ce détournement des ressources n'est que de l'égoïsme pur. Cette situation explique par ailleurs la volonté des puissances nucléaires de maintenir les matières premières en provenance des pays en développement au plus bas prix dans le seul dessein d'en accumuler les stocks.

268. Ce sont ces mêmes puissances qui s'opposent au lancement des négociations globales devant aboutir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international en vue de la restructuration des relations économiques internationales.

269. C'est dire que les difficultés économiques que rencontrent les pays en développement, producteurs de produits de base, tirent leurs origines en partie de la course aux armements nucléaires. C'est ainsi que les rapports Nord-Sud, au lieu de s'améliorer, ne font que s'empirer, car ils sont caractérisés par la détérioration croissante des termes de l'échange, l'endettement excessif du tiers monde et l'accentuation du déséquilibre entre pays industrialisés et pays en développement. Ayant une influence directe sur la croissance de ces pays, l'endettement entraîne des charges budgétaires considérables qui empêchent la réalisation des programmes d'investissement.

270. En ce moment où l'Afrique veille à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 [résolution S-13/2, annexe], adopté à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la situation économique critique en Afrique, il sera hautement appréciable que l'engagement pris par la communauté internationale de souscrire à concurrence de 30 % au financement du Programme d'action puisse se traduire par des actions concrètes .

271. Dans le souci de relancer son économie, la République du Zaïre a consenti de lourds sacrifices en acceptant le plan de restructuration économique et financière proposé par le FMI. Ce plan consiste, dans ses grandes lignes, en la réduction des dépenses publiques, la libéralisation des prix et la promotion du secteur privé.

272. Répondant à l'appel de son chef, le maréchal Mobutu Sese Seko, Président fondateur du Mouvement populaire de la Révolution, Président de la République, et lui témoignant sa fidélité et son indéfectible attachement à sa personne, le peuple zaïrois a fait montre, quatre ans durant, de discipline et d'esprit de

sacrifice. Cependant, nous avons constaté que l'exécution rigoureuse de cette politique a entraîné la restriction des crédits à l'investissement, la baisse de la production et l'augmentation galopante des prix des produits de première nécessité. Par ailleurs, l'absence de crédits à l'agriculture fait que ce secteur connaît une stagnation inquiétante, sinon une véritable régression, ce qui crée des entraves à l'amélioration des conditions de vie, alors que la mission première de tout gouvernement consiste à promouvoir les conditions sociales de ses populations. Cette situation, qui a pratiquement étranglé notre économie, a également pour effet de diminuer la capacité de production dans les secteurs industriel et agricole et d'accroître l'inflation.

273. Est-il normal que les pays en développement continuent à payer sans relâche des sommes importantes au titre de leur dette extérieure pendant que leurs recettes d'exportation accusent une baisse sensible, suite à la chute libre des prix des produits de base?

274. Le Zaïre, tout en réaffirmant sa volonté de poursuivre le programme avec le FMI estime cependant, compte tenu de sa propre expérience, que la politique du FMI devrait davantage tenir compte des impératifs qu'impose le développement économique et social de nos pays au lieu de poursuivre une politique qui pourrait être vue, à l'heure actuelle, comme une nouvelle forme de colonialisme voilé.

275. Le Zaïre est d'avis que le remboursement des dettes ne devrait pas se réaliser au détriment du niveau de vie des peuples du tiers monde et des impératifs qu'impose l'investissement nécessaire au progrès et au développement de leurs pays.

276. En sa qualité de membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, le Zaïre s'emploiera avec les autres membres de ces groupes à tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs d'autosuffisance collective et d'une coopération internationale adaptée aux réalités du moment.

277. Dans cet ordre d'idées, le Zaïre entend poursuivre sa participation active aux activités de l'Organisation des Nations Unies et apprécie, à leur juste valeur, les recommandations faites par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [voir A/41/49]. Ces recommandations feront l'objet d'une analyse appropriée de la part de ma délégation au moment de l'examen en séance plénière du rapport du Groupe. Mais d'ores et déjà, ma délégation voudrait réaffirmer son attachement indéfectible au principe de l'égalité souveraine des États Membres, prescrit dans la Charte des Nations Unies. Elle souhaite ardemment que ces recommandations puissent aboutir au renforcement du rôle de l'Organisation et des principes et buts de la Charte, qui ne peuvent souffrir d'aucune transgression.

278. Avant de terminer, qu'il me soit permis d'en appeler à l'attention de l'Assemblée sur la situation que nous sommes tous unanimes à déplorer. En effet, la race noire continue, à l'aube du XXI^e siècle, à être l'objet de mépris et de non-reconnaissance de sa dignité humaine. C'est dans ce contexte qu'il faudrait situer la pertinence de l'initiative prise par le Président de la République du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko, en lançant l'idée de la création de la Ligue des États négro-africains qui, à nos yeux, constitue à la fois un point de repère de la diaspora noire à travers le monde et un cadre approprié de concertation et de discussion des problèmes spécifiques à la race noire.

279. Je souhaite plein succès aux travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

280. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

281. M. KHAN (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : Hier soir [15e séance], prenant la parole dans l'exercice de son droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, le représentant du régime de Kaboul a fait certaines observations et allégations à l'encontre de mon gouvernement qui m'obligent à faire cette déclaration dans l'exercice de notre droit de réponse.

282. Nous notons que le représentant de Kaboul a reconnu que le peuple afghan a mené, à travers son histoire, des luttes courageuses contre la domination étrangère et, ce faisant, a provoqué des violations de notre frontière commune qui ont entraîné des pertes en vies humaines et des dommages graves. Il a également reconnu que notre territoire a été le théâtre d'actes de sabotage et de subversion. Il les a cependant attribués à un facteur tout à fait fantaisiste qu'il a décrit comme étant une "guerre non déclarée ... perpétrée par les milieux impérialistes, hégémoniques et autres milieux réactionnaires contre l'Afghanistan" [ibid., par 311].

283. Il protège et absout totalement les 120 000 troupes soviétiques, dont la présence en Afghanistan et la répression qu'elles exercent contre le peuple afghan sont les vraies causes de la situation qui règne à l'heure actuelle dans ce pays et qui a contraint un tiers de la population afghane à trouver refuge dans des pays voisins comme le Pakistan et l'Iran. Il a également sciemment négligé de souligner le fait que pas un seul soldat appartenant à un pays étranger, autre que l'Union soviétique, ne se trouve à l'heure actuelle en Afghanistan.

284. Ce n'est pas la première fois que le porte-parole des autorités qui tolèrent l'occupation étrangère qualifie les combattants de la liberté de "bandits et de mercenaires". Même les gens les plus crédules ne peuvent croire que 5 millions de personnes, soit un tiers de la population totale de l'Afghanistan, renonceraient à leurs foyers et à leurs maisons à cause des activités de bandits et de mercenaires. Non, elles ont quitté leur foyer parce qu'elles ont été l'objet de répressions, parce que leurs maisons et leurs récoltes ont été détruites, parce que des hommes, des femmes et des enfants ont été tués et mutilés, au cours d'une guerre qui dure depuis sept ans contre des forces étrangères d'occupation qui soutiennent un régime inacceptable.

285. Une nouvelle très récente en provenance de Kaboul fait état d'un plan cruel visant à déraciner un grand nombre de tribus de leurs terres ancestrales situées dans la partie sud-est de l'Afghanistan pour les transférer dans la région ouest adjacente à l'Iran. Nous, au Pakistan, sommes profondément troublés par cette nouvelle, car cela risque d'être le présage d'un nouvel exode de réfugiés vers le Pakistan.

286. On a allégué de façon absurde que le Pakistan avait exagéré la situation des réfugiés afin d'obtenir des contributions étrangères et de les utiliser à ses propres fins. Les camps de réfugiés au Pakistan, qui représentent la concentration de réfugiés la plus importante au monde, peuvent être inspectés par des institutions internationales. Il est un fait avéré que ces camps de réfugiés sont entretenus au coût de 2 millions de dollars par jour et que la

moitié de ces dépenses quotidiennes sont défrayées par le Pakistan à partir de ses propres ressources, c'est-à-dire pour un montant d'un million de dollars par jour.

287. Si la résistance des Afghans contre les forces d'occupation étrangères est exclusivement l'affaire des Afghans, le Pakistan est profondément touché par les conséquences de ce combat et souhaite vivement un règlement politique prochain du différend afin de mettre un terme à cette situation tragique dans un pays voisin. C'est pour cette raison que nous avons placé notre confiance dans les négociations indirectes, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, et que nous remuerons ciel et terre pour qu'elles aboutissent à un succès.

288. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à répondre à la déclaration faite par un orateur au cours du débat général. J'ai l'intention de l'autoriser à faire une déclaration en vertu de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, prenant dûment en compte la décision du Président de l'Assemblée générale à la trente et unième session et les précédents établis en des circonstances analogues au cours de sessions ultérieures de l'Assemblée.

289. Je donne la parole à l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine.

290. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [interprétation de l'anglais] : Une fois encore, cette salle a été profanée. Alors même que de ses mains coule encore le sang innocent du comte Folke Bernadotte, le premier représentant de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'assassin terroriste, Yitzhak Shamir, s'est adressé à l'Assemblée ce matin [16e séance]. Nous savons que Shamir était l'un des dirigeants de la bande terroriste Stern, de la faction fasciste de Lehi, de la bande du Likoud qui n'a pas eu honte de l'alliance entre le parti Irgun Zwei Leumi de Menachem Begin et le régime nazi hitlérien, dans les années 30.

291. Son intervention était pernicieuse. Il a osé parler des idéaux inspirés des pères fondateurs de l'Organisation. Il ne pouvait certainement pas parler de l'Article premier de la Charte des Nations Unies, dont les principes appellent au maintien de la paix internationale, au refus de l'agression ainsi qu'au respect du droit à l'autodétermination des peuples – et j'ajoute ici à l'autodétermination du peuple palestinien. Hypocrisie et mensonges – mais personne ne peut indéfiniment, et en toute impunité, insulter l'intelligence de la communauté internationale.

292. Shamir n'a pas honte d'invoquer les activités de l'Organisation des Nations Unies, telles que la création de l'État d'Israël, au prix de la division de la Palestine, dans l'espoir que cette créature serait un État épris de paix. En fait, elle est devenue un monstre qui dévaste la région, menace la paix et la sécurité internationales et est décidé à commettre des massacres et des holocaustes et à éliminer un peuple entier : le peuple palestinien.

293. Shamir a préféré évoquer les fonds de l'Organisation des Nations Unies qui pourraient être utilisés pour combattre la pauvreté et la faim. J'ajouterai la dispersion liée aux politiques sionistes. Examinons les dépenses actuelles. L'Assemblée générale sait qu'elle autorise une dépense de plus de 150 millions de dollars des États-Unis par an pour assurer le financement d'une de ses forces

de maintien de la paix, la FINUL, qui a été mise en place pour assurer le respect du retrait complet des troupes israéliennes qui avaient envahi le Liban, en 1978. Cependant, Israël refuse de retirer ses troupes.

294. Dans son discours, Shamir a invoqué les "valeurs démocratiques et morales". Mais en réalité, que signifient ces mots grandiloquents pour une "junte" qui est le seul Membre de l'Organisation des Nations Unies qui a été reconnu comme une force d'occupation? L'occupation militaire ne peut en aucun cas être considérée comme l'effet d'un comportement démocratique. En ce qui concerne les valeurs morales, des juristes, israéliens au demeurant, ont dénoncé Shamir et les ordres qu'il a donnés au Shin Beth, les services secrets israéliens, de tuer des prisonniers palestiniens. Je ne puis que renvoyer l'Assemblée à l'article du New York Times de ce matin.

295. Qui est Shamir pour parler de l'apartheid, une idéologie exclusive et raciste qui est identique au sionisme pratiqué par launte de Tel-Aviv, qui vient de promulguer une nouvelle loi institutionnalisant le racisme et la discrimination raciale? Comment ose-t-il condamner l'apartheid alors que launte de Tel-Aviv et les milieux d'affaires ont aidé à vendre des diamants volés à la Namibie par le régime d'apartheid pour une somme de 1,2 milliard de dollars des États-Unis par an? Il condamne le système en théorie mais, en réalité, il aide le régime de Pretoria en lui fournissant un gilet de sauvetage qui rend inefficaces toutes les mesures visant à imposer des sanctions globales et obligatoires contre lui.

296. C'est vrai que la violence n'est peut-être pas la voie des réformes. Mais c'est sans aucun doute la seule option qui est laissée aux combattants de la liberté quand on fait obstacle au processus de paix.

297. L'aide à l'Afrique dont a parlé Shamir est une plaisanterie, venant d'un pays dont la dette nationale est de 2,5 milliards de dollars des États-Unis, soit 8 000 dollars par habitant! À moins que cette prétendue aide ne soit utilisée pour dissimuler des politiques subversives mises au service des projets impérialistes des multinationales des États-Unis et d'autres pays. Nous savons d'ailleurs la menace qui avait été dirigée par les États-Unis contre le Président de l'Organisation de l'unité africaine et dont nous avons pris connaissance il y a quelques jours.

298. Permettez-moi de dire ici que le peuple palestinien a exprimé clairement ce qu'étaient sa position et ses aspirations par le biais de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Nous appuyons sans réserve et faisons nôtre le processus de règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient par le biais d'une conférence internationale de la paix avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris, bien sûr, le Gouvernement israélien, qui est l'agresseur, sur la base des principes de la Charte et de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, sans aucune sélection, sans aucune discrimination, et sous les auspices de l'ONU.

299. Notre Conseil national a fait sien ce processus. Par contre, Shamir a déclaré ce matin qu'il repoussait les initiatives de paix. Dans son pays, Shamir a décrété que les citoyens israéliens épris de paix, qui auraient le courage de nous tendre les mains en signe de paix, pourraient être condamnés et seraient passibles de trois ans de prison. Les accords de Camp David n'ont pas conduit à la paix. Ils ont échoué parce que les Palestiniens n'étaient pas là. Le peuple palestinien est la partie principalement concernée par ce conflit.

Les accords de Camp David ont, en fait, été utilisés de façon funeste par Israël pour envahir et occuper une bonne partie du Liban depuis 1978.

300. Aujourd'hui, je pose la question : vont-ils relever le défi qui leur est lancé et répondre à notre appel sincère à la paix afin d'épargner à nos peuples le fléau de la guerre et la violence? La coupe est pleine, et la voie de la paix passe par la salle du Conseil de sécurité, par la participation de toutes les parties au conflit, dont les principales sont naturellement l'OLP, qui représente le peuple palestinien, le Gouvernement d'Israël, les autres parties arabes au conflit, et les membres du Conseil de sécurité. Sans cela, quelles sont les solutions qui nous resteraient, à part la lutte armée légitime contre la puissance occupante et les forces d'occupation? La résolution 40/61, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale l'année dernière, désignait clairement ce qu'est la situation actuelle. Notre appel à la paix lance un défi concret. Relèveront-ils ce défi? Donnerons-nous sa chance à la paix?

La séance est levée à 19 heures.

Notes

¹ A/40/666, annexe I, déclaration AHG/Decl.1 (XXI), annexe.

² A/S-11/14, annexes I et II.

³ A/36/333, annexe.

⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

⁵ A/40/1070, annexe.

⁶ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 24, vol. I, annexe II.

⁸ Pour le texte, voir résolution 38/40 de l'Assemblée générale, par. 1.

⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1984, document S/16775, annexe.